

**MISSION D'INFORMATION SUR LA PAUVRETE
ET L'EXCLUSION SOCIALE EN ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL STATISTIQUE
RELATIF A LA PAUVRETE ET LA PRECARITE
EN ILE-DE-FRANCE**

Au 31 décembre 2001

MIPES

Région Ile-de-France – 35, boulevard des Invalides – 75007 Paris

Secrétariat : 01 53 85 66 96

Fax : 01 53 85 74 09

mipes@ilededefrance.fr

**RECUEIL STATISTIQUE
RELATIF A LA PAUVRETE ET LA PRECARITE
EN ILE-DE-FRANCE**

Au 31 décembre 2001

SOMMAIRE

INTRODUCTION

p. 7

DONNEES DE CADRAGE

- La population francilienne au dernier recensement de la population
- La population par catégorie de population en 1999
- La répartition de la population totale par sexe et par tranche d'âge en 1999
- Les structures familiales de la population francilienne en 1999
- L'activité au sein des familles en 1999
- La population active par sexe et type d'activité en 1999
- Les foyers fiscaux par département selon les trois premières tranches de revenus en 2000
- Le revenu moyen annuel par foyer fiscal en Euros en 2000

p. 8 et 9
p. 10
p. 11
p. 12
p. 13
p. 14
p. 15
p. 15

LOGEMENT

- Les données sur l'évolution du parc, sa structure et son occupation
- Les ratios d'occupation des logements au recensement de 1999
- Les bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2001
- Les dépenses des Fonds de Solidarité Logement (FSL) d'Ile-de-France en 2000 et 2001
- Les procédures d'expulsion en Ile de France en 2000 et 2001

p. 16 et 17
p. 19
p. 20 et 21
p. 22 à 25
p. 26 à 29

SURENDETTEMENT DES MENAGES

- La répartition du nombre de dossiers de surendettement traités selon l'issue de la procédure en 2001

p. 31

SCOLARITE

- La démographie scolaire des écoles élémentaires et des collèges pour l'année 2001-2002
- La démographie scolaire des lycées pour l'année 2001-2002 et structure sociale de la population scolaire

p. 32 et 33
p. 34 et 35

L'ACCES A L'EMPLOI

- Les caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 au 31 décembre 2001
- L'ancienneté au chômage des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 au 31 décembre 2001
- Les caractéristiques des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés des catégories 1 et 6 au 31 décembre 2001
- Les caractéristiques des bénéficiaires des dispositifs d'accès à l'emploi
- Les caractéristiques des bénéficiaires du Contrat Emploi-Solidarité (CES) entrés dans le dispositif en 2001
- Les caractéristiques des bénéficiaires du Contrat Initiative Emploi (CIE) entrés dans le dispositif en 2001

p. 36 à 39
p. 40 et 41
p. 42 et 43
p. 44 et 45
p. 46
p. 47

- Les caractéristiques des bénéficiaires du TRajet d'ACcès à l'Emploi (TRACE) entrés dans le dispositif en 2001 p. 48 et 49
- Les mesures d'aide à l'insertion par l'économique en 2000 et 2001 p. 49

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

- Les définitions des différents minima sociaux p. 50
- Les allocataires de minima sociaux au 31 décembre 2001 p. 51
- Les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 2001 p. 52 et 55
- Les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé au 31 décembre 2001 p. 56 et 57
- Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France au 31 décembre 2001 p. 58 et 59
- Les allocataires à bas revenus au 31 décembre 2001 p. 60 et 61

SANTE

- La Couverture Maladie Universelle (CMU) et la couverture maladie complémentaire (définitions) p. 62
- Les bénéficiaires (assurés et ayants droit) de la CMU au 31 décembre 2001 p. 63
- Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé et l'Aide Médicale d'Etat au 31 décembre 2001 p. 64 et 65

L'URGENCE SOCIALE

- Introduction p. 66
- Les sans-domicile usagers des services d'aide dans l'agglomération parisienne – enquête INSEE 2001 p. 67
- Le dispositif d'accueil et d'hébergement pour population en difficulté p. 68 et 69
- Les caractéristiques des usagers en Centres d'Accueil d'Urgence d'Ile de France – enquête DRASS 8 mars 2000 p. 70 à 73
- Les caractéristiques des usagers en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale – enquête DRASS 15 mars 2000 p. 74 à 77
- Le samusocialdeParis et le logiciel du 115 p. 78 et 79
- Des études spécifiques réalisées par l'Observatoire du samusocialdeParis p. 80 et 81
- Les données du 115 de Paris p. 82 et 83
- Les données du 115 du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine p. 84
- Les familles au 115 de Paris p. 85
- La Coordination d'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile p. 86 à 89
- La présence de réfugiés dans les CADA – France Terre d'Asile p. 90 et 91

Fiche d'évaluation du recueil statistique

Liste des organismes ayant participé à l'élaboration du recueil p. 95

INTRODUCTION

La Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France (MIPES), créée à l'initiative conjointe de l'Etat et de la Région, publie pour la troisième fois un recueil de données statistiques relatives à la pauvreté précarité en Ile-de-France. Cette nouvelle version présente la mise à jour, portant sur l'année 2001, des indicateurs précédemment retenus. Pour l'essentiel, les tableaux de l'édition 2000 ont été gardés, certains chapitres ont pu être enrichis. En outre, ce document est accompagné de commentaires permettant au lecteur et à la lectrice une meilleure compréhension des données présentées.

Ce document est le fruit d'une collaboration entre les Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France représentées par la Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CTRAD), les Directions régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASSIF), de l'Équipement (DREIF), de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (DR INSEE), du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), des Académies d'Ile-de-France et l'Observatoire du Samu Social de Paris (samusocialedeParis). Il propose également des données fournies par la Direction Générale des Impôts, le Ministère de la Justice, la Banque de France, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAMIF), la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

L'objectif d'un tel recueil statistique est de mobiliser des données qui sont éparées entre divers organismes et administrations. Néanmoins, de nombreuses données sont accessibles à un niveau plus fin. Aussi, les personnes souhaitant des données plus localisées ou plus détaillées pourront s'adresser au service concerné. Nous indiquons en fin de recueil les coordonnées et les contacts des organismes.

Pour bon nombre de données, les chiffres produits proviennent de sources administratives : données de fichiers administratifs (CAF, ANPE, CRAMIF, ...) et de services statistiques ministériels (INSEE, DRASS, ...). Ces données permettent une première appréhension des phénomènes.

Mais l'attention du lecteur doit être alertée par le fait que les statistiques ne rendent compte qu'imparfaitement des phénomènes de pauvreté. Les personnes qui n'ont pas de logement échappent à la statistique puisque la plupart des enquêtes prennent pour référence l'occupation d'un logement ordinaire (enquêtes INSEE, par exemple). D'autre part, certaines personnes ne sont pas dénombrées dans les fichiers administratifs (personnes sans papier, personnes qui ne font pas valoir leurs droits, ...). Des travaux ont été menés par la DRASS, l'INED et l'INSEE pour mieux appréhender les personnes qui sont dans l'urgence sociale et en particulier les personnes sans-abri. Il faut donc faire appel à d'autres sources de données ou opérations statistiques.

A cet égard, les acteurs qui agissent au contact quotidien de ces personnes détiennent une connaissance indispensable sur ces populations. Dans le chapitre sur l'Urgence sociale, nous avons sollicité la collaboration de France Terre d'Asile, de la CAFDA, du samusocialedeParis.

Ce recueil ne présente que quelques tableaux sur l'urgence sociale. Les personnes souhaitant plus de précisions peuvent s'adresser aux associations qui agissent directement auprès de ces populations (Secours Catholique, ATD Quart-Monde, Médecins du Monde, ...). Ces données qui n'ont pas prétention d'exhaustivité donnent une information irremplaçable et fort utile sur ces populations.

DONNEES DE CADRAGE

La population francilienne au dernier recensement de la population

En 1999, avec 10,9 millions d'habitants, l'Ile-de-France regroupe 18,7 % de la population de France métropolitaine. Près d'un Francilien sur cinq réside dans la ville de Paris, soit plus de 2 millions de personnes. Tous les départements franciliens comptent plus d'un million d'habitants, le Val-d'Oise est le département le moins peuplé et regroupe seulement 10 % de la population francilienne.

Seuls 226 000 Franciliens, soit 2 % de la population totale, vivaient en 1999 en dehors d'un logement ordinaire. La grande majorité d'entre eux (85 %) réside dans une collectivité (foyers de travailleurs, cités universitaires, centres d'hébergement, ...). Environ 19 000 personnes ont été recensées comme gens du voyage, personnes sans abri ou mariners (8 %). Selon le département, le type de collectivité varie. Les étudiants en cités universitaires ou en foyers sont pour la plupart à Paris ou dans les Hauts-de-Seine. La majorité des travailleurs en foyers réside en petite couronne, principalement en Seine-Saint-Denis.

La grande majorité des Franciliens vit donc dans un ménage ordinaire. En Ile-de-France, près de 4,5 millions de ménages ont été dénombrés en 1999. On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un logement à titre de résidence principale, quel que soit leur lien de parenté. Plus d'un ménage sur trois dans la région est composé d'une seule personne. Ce phénomène plutôt urbain est plus développé en Ile-de-France que dans le reste de la France.

Avec une moyenne de 2,38 occupants par logement, l'Ile-de-France a un niveau proche de celui de la France métropolitaine (2,40). Paris est le département français où la taille moyenne des ménages est la plus basse, le seul où elle est inférieure à 2. A l'opposé, la taille des ménages du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne est, en moyenne, la plus élevée de France métropolitaine.

Un ménage peut comporter zéro, une ou deux familles, ainsi qu'un certain nombre de personnes dites 'isolées'. Ainsi, en Ile-de-France, près de 2,9 millions de familles ont été recensées dans les ménages.

Une famille est définie comme un ensemble d'au moins deux personnes du même ménage, constitué soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant, soit d'un adulte sans conjoint et de son ou ses enfant(s) (dans ce cas, on parle de famille monoparentale). Sont recensés comme enfants tous les individus célibataires vivant sans conjoint ni enfant dans le même ménage que leurs parents, sans aucune limite d'âge.

En 1999, 1 561 800 personnes vivent seules en Ile-de-France, soit 14 % des Franciliens (contre moins de 10 % en 1962). Vivre seul est aujourd'hui fréquent aux deux extrémités du cycle de vie : 54 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans sont composés d'une seule personne et 60 % au-delà de 75 ans. Passé 60 ans, les trois quarts des personnes seules sont des femmes. A Paris, plus d'un logement sur deux est occupé par une personne seule. Toutefois, compte tenu de l'urbanisation de la grande couronne, la répartition des personnes seules sur le territoire francilien apparaît moins déséquilibrée qu'il y a une quarantaine d'années.

Les familles monoparentales sont en forte augmentation entre les deux derniers recensements, tandis que les couples avec enfant(s) deviennent moins nombreux. La part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles varie de 11,5 % dans les Yvelines à 17,5 % en Seine-Saint-Denis. Dans ce dernier département, la part des familles nombreuses (ayant trois enfants ou plus) est toujours supérieure à celle enregistrée dans les autres départements. Cette situation s'observe également pour les seules familles monoparentales où plus de 15 % d'entre elles ont trois enfants ou plus, alors qu'à Paris et dans les Hauts-de-Seine cette proportion est inférieure à 10 %.

Par contre, en termes d'activité c'est en Seine-Saint-Denis où, quel que soit le type de famille, on enregistre toujours les proportions les plus faibles d'adultes occupant un emploi.

DONNEES DE CADRAGE

La population francilienne au dernier recensement de 1999

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Population totale	2 125 851	1 478 678	1 382 928	1 226 961	4 088 567	1 193 511	1 353 957	1 134 026	1 105 224	4 786 718	10 951 136	58 520 688
Nombre de ménages	1 110 912	624 926	524 387	499 404	1 648 717	432 351	503 096	420 603	394 690	1 750 740	4 510 369	23 810 161
Taille moyenne des ménages	1,87	2,24	2,59	2,40	2,40	2,72	2,64	2,63	2,74	2,68	2,38	2,40

Source : INSEE, recensement de la population de 1999

La population figurant dans ce tableau, ainsi que dans les tableaux suivants, est la population sans double compte au recensement de 1999 (RP99). Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage, au sens statistique, peut ne comprendre qu'une seule personne.
La taille moyenne des ménages mesure le nombre moyen d'occupants par logement. Elle est calculée comme le rapport entre le nombre de personnes résidant à titre principal dans des logements ordinaires et le nombre de ces logements.

DONNEES DE CADRAGE

La population par catégorie de population en 1999

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Population totale	2 125 851	1 428 678	1 382 928	1 226 961	4 038 567	1 193 511	1 353 957	1 134 026	1 105 224	4 786 718	10 951 136	58 520 688
Dont :												
Population des ménages	2 077 806	1 399 672	1 355 810	1 198 617	3 954 099	1 175 254	1 328 456	1 106 128	1 083 005	4 692 843	10 724 748	57 226 208
Population des collectivités	44 068	27 286	23 323	23 852	74 461	13 651	20 825	19 894	17 805	72 175	190 704	1 061 249
dont :												
foyer de jeunes travailleurs	14 535	8 367	16 185	10 711	35 263	2 036	5 852	5 228	5 946	19 062	68 860	150 967
foyer d'étudiants	11 132	6 766	500	1 503	8 769	450	1 641	3 712	1 878	7 681	27 582	153 077
maison de retraite	5 959	6 992	2 738	4 495	14 225	7 046	7 606	5 420	5 457	25 529	45 713	425 121
hôpital long séjour	1 816	1 470	1 903	4 350	7 723	1 392	1 670	2 665	1 838	7 565	17 104	116 458
communauté religieuse	4 256	902	372	943	2 217	422	453	562	330	1 767	8 240	54 609
centre d'hébergement	5 274	1 608	1 036	1 126	3 770	1 159	1 885	1 392	1 526	5 962	15 006	74 143
autres collectivités	1 096	1 181	589	724	2 494	1 146	1 718	915	830	4 609	8 199	86 874
Population des habitations mobiles (y.c. marinières et sans abri)	997	515	2 716	1 732	4 963	3 460	2 469	3 695	3 470	13 094	19 054	140 949
Autres cas (*)	2 980	1 205	1 079	2 760	5 044	1 146	2 207	4 309	944	8 606	16 630	92 282

Source : INSEE, recensement de la population de 1999

(*) Population des établissements (cités ou étudiants/militaires n'ayant pas d'adresse personnelle, ou étudiants/militaires ayant déclaré une résidence personnelle qu'il n'a pas été possible de retrouver).

DONNEES DE CADRAGE

La répartition de la population totale par sexe et par tranche d'âge en 1999

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Hommes	46,9	47,8	49,0	48,2	48,3	49,3	49,1	49,3	49,0	49,2	48,4	48,6
Femmes	53,1	52,2	51,0	51,8	51,7	50,7	50,9	50,7	51,0	50,8	51,6	51,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
0-19 ans	18,3	23,6	28,0	24,8	25,5	28,8	27,7	27,2	29,0	28,1	25,2	24,6
20-39 ans	36,0	32,5	30,9	31,2	31,5	29,3	28,9	30,0	29,7	29,5	31,6	28,1
40-59 ans	26,1	25,7	26,0	26,4	26,0	27,3	27,7	27,3	27,1	27,4	26,6	26,0
60-74 ans	11,7	11,5	10,4	11,4	11,1	9,6	10,7	10,7	9,7	10,2	10,8	13,6
75 ans ou +	7,9	6,7	4,7	6,2	5,9	5,0	5,0	4,8	4,5	4,8	5,8	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, recensement de la population de 1999

DONNEES DE CADRAGE

Les structures familiales de la population francilienne en 1999

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de- France	France métropolitaine
Ensemble des familles	484 179	374 806	358 742	330 023	1 063 571	330 719	371 966	314 886	298 426	1 315 997	2 863 747	16 096 782
Dont :												
Familles avec parents en couple (%)	83,3	84,8	82,5	84,3	83,9	88,3	88,5	87,6	86,5	87,8	85,6	87,7
Familles monoparentales (%)	16,7	15,2	17,5	15,7	16,1	11,7	11,5	12,4	13,5	12,2	14,4	12,3
Ensemble des familles de trois enfants ou plus	44 518	40 282	57 748	36 988	135 018	46 438	50 458	38 143	45 626	180 665	360 201	1 850 168
en % de l'ensemble des familles	9,2	10,7	16,1	11,2	12,7	14,0	13,6	12,1	15,3	13,7	12,6	11,5
Familles monoparentales ayant 3 enfants ou plus	6 928	5 552	9 627	5 643	20 822	5 057	5 096	4 614	5 745	20 512	48 262	228 819
en % des familles monoparentales	8,6	9,7	15,3	10,9	12,1	13,0	11,9	11,8	14,2	12,7	11,7	11,5

Source : INSEE, recensement de la population de 1999

DONNEES DE CADRAGE

L'activité au sein des familles en 1999

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Monoparentales												
Homme actif occupé en % de l'ensemble des familles monoparentales	7 539 9,3	5 307 9,3	5 428 8,6	4 894 9,5	15 629 9,1	4 769 12,3	5 012 11,7	4 405 11,3	4 352 10,8	18 538 11,5	41 706 10,1	186 673 9,4
Homme autre *	3 776	2 328	3 114	2 345	7 787	1 797	1 790	1 690	1 858	7 135	18 698	106 025
Femme active occupée en % de l'ensemble des familles monoparentales	45 816 56,7	34 210 60,1	33 280 52,9	29 868 57,8	97 358 56,8	21 379 55,0	25 237 59,1	23 126 59,2	22 885 56,7	92 627 57,5	235 801 57,1	928 037 46,8
Femme autre *	23 699	15 112	21 094	14 548	50 754	10 891	10 646	9 831	11 293	42 661	117 114	763 864
Couples												
H et F actifs occupés en % des familles avec parents en couple	194 455 48,2	165 577 52,1	133 170 45,0	142 740 51,3	441 487 49,5	156 080 53,5	171 490 52,1	150 079 54,4	134 406 52,1	612 055 53,0	1 247 997 50,9	6 207 302 44,0
H occupé, F autre *	76 006	55 518	61 762	47 981	165 261	56 937	66 881	46 999	49 695	220 512	461 779	2 801 075
F occupée, H autre *	37 015	24 998	26 783	22 735	74 516	20 073	22 057	19 940	19 761	81 831	193 362	941 628
H et F autre *	95 873	71 756	74 111	64 912	210 779	58 793	68 853	58 816	54 176	240 638	547 290	4 162 178
Monoparentales de 3 enf. ou +												
Homme actif occupé	712	511	687	500	1 698	510	592	421	466	1 989	4 399	19 882
Homme autre *	202	129	322	225	676	126	181	117	193	617	1 495	7 581
Femme active occupée en % des familles monoparentales de 3 enfants ou +	3 696 53,3	3 176 57,2	4 567 47,4	2 982 52,8	10 725 51,5	2 622 51,8	2 822 55,4	2 647 57,4	3 041 52,9	11 132 54,3	25 553 52,9	96 132 42,0
Femme autre *	2 318	1 736	4 051	1 936	7 723	1 799	1 501	1 429	2 045	6 774	16 815	105 224
Couples de 3 enf. ou +												
H et F actifs occupés en % des couples ayant 3 enfants ou +	17 192 45,7	16 741 48,2	16 929 35,2	14 752 47,1	48 422 42,4	20 698 50,0	21 174 46,7	17 730 52,9	18 005 45,1	77 607 48,5	143 221 45,9	712 753 44,0
H occupé, F autre *	13 674	12 340	18 861	11 011	42 212	15 530	18 570	11 595	14 831	60 526	116 412	666 184
F occupée, H autre *	2 790	2 264	3 618	2 141	8 023	1 961	2 123	1 703	2 518	8 305	19 118	69 547
H et F autre *	3 934	3 385	8 713	3 441	15 539	3 192	3 495	2 501	4 527	13 715	33 188	172 865

Source : INSEE, recensement de la population de 1999

* Dans ce tableau, la catégorie "autre" regroupe les personnes inactives et les personnes actives non occupées (les chômeurs).

DONNEES DE CADRAGE

La population active par sexe et type d'activité en 1999

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Ensemble	1 128 579	726 455	673 810	616 712	2 016 977	587 686	657 474	562 443	538 992	2 346 595	5 492 151	26 542 481
Taux d'activité (%)	61,4	62,0	61,6	61,9	61,9	62,5	61,0	62,2	62,1	61,9	61,8	55,2
Dont :												
Ayant un emploi	991 003	651 004	556 628	542 775	1 750 407	525 786	598 757	507 722	472 889	2 105 154	4 846 564	23 055 202
Chômeurs	135 759	74 094	115 583	72 650	262 327	60 148	56 986	53 367	64 611	235 112	633 198	3 401 611
Taux de chômage (%)	12,0	10,2	17,2	11,8	13,0	10,2	8,7	9,5	12,0	10,0	11,5	12,8
Taux de chômage des 15-29 ans (%)	12,7	12,4	21,9	15,3	16,6	15,5	12,9	14,3	17,3	14,9	15,1	20,0
Hommes	574 047	374 702	359 817	320 286	1 054 805	315 772	354 367	297 507	286 159	1 253 805	2 882 657	14 369 489
Taux d'activité (%)	67,5	68,0	68,0	67,6	67,9	68,8	67,8	67,4	68,1	68,0	67,9	62,3
Dont :												
Ayant un emploi	501 980	334 830	296 561	281 355	912 746	285 120	323 510	269 339	251 418	1 129 387	2 544 113	12 708 223
Chômeurs	70 289	38 556	61 696	37 672	137 924	28 930	29 192	26 828	33 286	118 236	326 449	1 577 224
Taux de chômage (%)	12,2	10,3	17,1	11,8	13,1	9,2	8,2	9,0	11,6	9,4	11,3	11,0
Taux de chômage des 15-29 ans (%)	12,9	12,8	22,1	15,6	16,9	14,8	13,2	14,0	17,5	14,8	15,2	17,5
Femmes	554 532	351 753	313 993	296 426	962 172	271 914	303 107	264 936	252 833	1 092 790	2 609 494	12 172 992
Taux d'activité (%)	56,1	56,7	55,7	56,7	56,4	56,5	54,7	57,2	56,4	56,1	56,2	48,7
Dont :												
Ayant un emploi	489 023	316 174	260 067	261 420	837 661	240 666	275 247	238 383	221 471	975 767	2 302 451	10 346 979
Chômeuses	65 470	35 538	53 887	34 978	124 403	31 218	27 794	26 539	31 325	116 876	306 749	1 824 387
Taux de chômage (%)	11,8	10,1	17,2	11,8	12,9	11,5	9,2	10,0	12,4	10,7	11,8	15,0
Taux de chômage des 15-29 ans (%)	12,6	12,0	21,7	15,0	16,2	16,3	12,5	14,6	17,0	15,0	14,9	22,9

Source : INSEE, recensement de la population de 1999

La population active comprend la population active ayant un emploi, les chômeurs et, depuis le recensement de 1990, les militaires du contingent. Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population totale de 15 ans ou plus.

Sont classées comme chômeurs, les personnes qui se sont déclarées chômeurs (inscrites ou non à l'ANPE), sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher du travail. Le taux de chômage, au sens du Recensement, correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Le taux de chômage par classe d'âge correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active de cette classe. Ceci implique que le taux de chômage issu du Recensement de la Population soit différent du taux de chômage calculé au sens du Bureau International du Travail.

DONNEES DE CADRAGE

Les foyers fiscaux par département selon les trois premières tranches de revenus en 2000

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Nombre de foyers fiscaux	1 509 924	832 040	750 887	691 309	2 274 236	613 895	689 676	590 592	559 079	2 453 242	6 237 402	32 140 976
Dont imposables	998 533	577 772	400 339	446 544	1 424 655	386 795	486 833	400 874	351 779	1 626 281	4 049 469	17 076 994
Répartition des foyers selon les trois premières tranches de revenus imposables												
< 6 099,49 €	155 789	72 549	94 941	68 565	236 055	58 548	54 028	50 090	54 050	216 716	608 560	4 200 059
6 099,49 à 9 148,31 €	59 030	30 549	38 148	27 649	96 346	26 323	23 883	22 076	23 391	95 673	251 049	1 818 076
9 148,47 à 12 197,29 €	61 804	34 013	42 574	31 448	108 035	31 057	27 896	25 923	26 704	111 580	281 419	2 074 936

Source : Direction Générale des Impôts (DGI)

Un foyer fiscal : ensemble des personnes qui figurent sur une même déclaration d'impôts. Le concept de foyer fiscal ne peut être rapproché de celui d'un ménage au sens de l'INSEE. Par exemple : au sein d'un ménage, si deux personnes souscrivent chacune une déclaration d'impôts, il y aura deux foyers fiscaux.

Revenu moyen annuel par foyer fiscal en euros en 2000

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Revenu moyen	20 990	21 552	13 420	17 387	17 601	16 991	21 813	18 625	17 112	18 768	18 880	14 635

Source : Direction Générale des Impôts (DGI)

LOGEMENT

Les données sur l'évolution du parc, sa structure et son occupation

Le parc de logements sociaux représente un quart des logements d'Ile-de-France. La plus forte proportion se situe en Seine-Saint-Denis et la plus faible à Paris.

Après une érosion de la production de logements sociaux, l'année 2001 a amorcé une reprise significative avec une évolution de plus de 40 % de logements financés entre 2000 et 2001, première année du plan de relance du logement social.

Si la production de logements locatifs sociaux est majoritaire dans les départements de Paris et petite couronne (deux tiers des financements entre 1999 et 2001), la situation s'inverse en matière d'accession sociale (un tiers des financements entre 1999 et 2001) pour des chiffres qui sont du même ordre de grandeur (28 276 logements pour le locatif social et 29 153 logements pour l'accession sociale pour l'ensemble de la région Ile-de-France).

Les indicateurs issus de l'enquête 2000 sur l'occupation du parc locatif social révèlent que la part de ménages à très faibles ressources reste, au niveau départemental, dans un éventail relativement resserré, entre 15 % pour la Seine-Saint-Denis et 11 % pour les Yvelines et le Val-de-Marne, Paris se situant au niveau de la moyenne régionale. La part des ménages isolés s'accroît de la périphérie vers le centre de la région.

Par ailleurs, en raison des difficultés d'intégration des personnes démunies dans le parc social existant, s'est créé de fait dans le parc privé, un parc social.

LOGEMENT

Les données sur l'évolution du Parc, sa structure et son occupation

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Parc de logements au recensement	1 110 912	624 926	524 387	499 404	1 648 717	432 351	503 096	420 603	394 690	1 750 740	4 510 369
Parc social (1)											
Nombre de logements sociaux au 01/01/1999	200 461	172 472	197 583	151 013	521 068	86 159	109 863	93 011	104 742	393 775	1 115 304
Nombre de logements sociaux au 01/01/2000	203 614	174 474	202 512	153 164	530 150	86 706	110 846	94 715	106 330	398 597	1 132 361
Nombre de logements sociaux au 01/01/2001	205 722	178 327	201 894	154 014	534 235	88 167	111 643	95 480	106 579	401 869	1 141 826
% de logements sociaux en 2001 dans le parc de logements au RP	18,5	28,5	38,5	30,8	32,4	20,4	22,2	22,7	27,0	23,0	25,3
Logement neuf (2)											
Logements commencés en 1999	2 980	11 954	3 014	5 175	20 143	5 861	4 217	3 660	2 307	16 045	39 168
Logements commencés en 2000	4 378	5 785	3 816	4 805	14 406	5 963	4 327	3 060	3 075	16 425	35 209
Logements commencés en 2001	5 047	5 563	3 280	3 688	12 531	6 401	3 263	5 049	3 291	18 004	35 582
Financement locatif social *											
Nombre de logements financés en 1999	1 627	1 203	1 296	1 358	3 857	925	729	453	594	2 701	8 185
Nombre de logements financés en 2000	1 950	951	1 748	1 242	3 941	383	745	746	464	2 338	8 229
Nombre de logements financés en 2001	2 380	2 065	1 599	1 490	5 154	1 161	1 056	911	1 200	4 328	11 862
Financement accession sociale											
Nombre de prêts à taux zéro année 1999	349	1 014	1 038	911	2 963	2 988	1 327	1 765	1 440	7 520	10 832
Nombre de prêts à taux zéro année 2000	353	971	1 131	869	2 971	2 595	1 126	1 470	1 200	6 391	9 715
Nombre de prêts à taux zéro année 2001	221	790	1 246	876	2 912	2 148	1 078	1 286	961	5 473	8 606
Occupation du parc social (3)											
Ménages avec revenus < 20 % plafonds (%) **	13,0	12,0	15,0	11,0	12,8	14,0	11,0	12,0	13,0	12,4	13,0
Ménages d'isolés (%) ***	45,0	34,0	29,0	31,0	31,2	26,0	27,0	26,0	26,0	26,3	32,0

Source : DREIF, Consommation de la programmation régionale

(1) Enquête annuelle sur le Parc Locatif Social (EPLS)

(2) Système d'information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux (SITADEL)

(3) Enquête sur l'Occupation du Parc Social 2000 (OPS)

* PLAI = Prêt Locatif Aidé d'Intégration, PLALM = Prêt Locatif Aidé à Loyer Modéré, PLA = Prêt Locatif Aidé, PLUS = Prêt Locatif à Usage Social

** Pourcentage des ménages avec des revenus inférieurs à 20% du plafond d'entrée en logement HLM

*** Ménages isolés = personnes seules ou familles monoparentales

LOGEMENT

Les ratios d'occupation des logements au recensement de 1999

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Ile-de-France	France métropolitaine
Ensemble des résidences principales	1 110 912	624 926	524 387	499 404	432 351	503 096	420 603	394 690	4 510 369	23 810 161
Population des ménages	2 077 806	1 399 672	1 355 810	1 198 617	1 175 254	1 328 456	1 106 128	1 083 005	10 724 748	57 226 208
Nombre moyen de personnes par logement	1,87	2,24	2,59	2,40	2,72	2,64	2,63	2,74	2,38	2,40
Nombre moyen de personnes par pièce	0,74	0,74	0,80	0,74	0,68	0,68	0,68	0,72	0,72	0,62
Nombre moyen de pièces par logement	2,54	3,04	3,22	3,26	4,01	3,89	3,86	3,78	3,29	3,86

Source : INSEE, recensement de la population de 1999

LOGEMENT

Les bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2001

Commentaires :

Au 31 décembre 2001, près de 895 000 allocataires franciliens sont bénéficiaires d'une aide au logement, ils étaient un peu plus de 900 000 au 31 décembre 2000, soit une diminution de 0,6 %.

En métropole, le nombre total de bénéficiaires d'une aide au logement connaît également une baisse, de 1,3 % par rapport à décembre 2000.

C'est à Paris et dans les Yvelines que la baisse est la plus marquée, respectivement - 2,4 % et - 1,6 %. Trois départements présentent une évolution positive du nombre de bénéficiaires : Val-de-Marne (+ 0,3 %), Seine-Saint-Denis (+ 1,2 %) et Val-d'Oise (+ 1,4 %).

Le nombre de bénéficiaires d'Aide Personnalisée au Logement continue de croître en Ile-de-France (+ 1,7 %), tandis que ceux de l'Allocation de Logement à caractère Familial et de l'Allocation de Logement à caractère Social ont diminué (respectivement - 2,5 % et - 2,9 %).

Dans les secteurs locatif et accession à la propriété, la baisse est autour de - 0,7 %, mais le nombre de bénéficiaires en « foyer » est en légère progression (+ 0,3 %).

Six bénéficiaires d'aide au logement sur dix perçoivent l'APL en grande couronne, mais à Paris, c'est l'ALS qui est la plus souvent versée (61 %), sans doute en raison du caractère universitaire de la capitale et de la structure du parc de logements.

Près d'un Francilien sur cinq réside dans un logement pour lequel la CAF verse une aide au logement.

En Seine-Saint-Denis, ils sont trois habitants sur dix à être dans cette situation, dans les Yvelines, ils sont un sur sept.

Définitions :

- **Il existe trois types d'aide au logement** versés par la CAF et destinés aux ménages de ressources modestes, locataires ou accédants à la propriété : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). Ces aides ne sont pas cumulables. Leur montant varie selon le niveau de ressources, la taille de la famille, les dépenses plafonnées de logement et le statut d'occupation. Depuis janvier 2001, en secteur locatif hors foyers, l'APL, l'ALF et l'ALS sont calculées sur le même nouveau barème. L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.
- **L'Aide Personnalisée au Logement (APL)** est destinée à toute personne locataire ou sous-locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort ; accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un Prêt d'Accession Sociale (PAS), un Prêt aidé à l'Accession à la Propriété (PAP) ou encore un Prêt Conventionné (PC) pour l'acquisition, l'amélioration ou l'agrandissement du logement, neuf ou ancien. L'APL est versée au bailleur ou à l'organisme de crédit qui la déduit du montant des loyers ou de la mensualité remboursée.
- **L'Allocation de Logement à caractère Familial (ALF)** concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL mais qui attendent un enfant, ont des enfants ou certaines autres personnes à charge, ou forment un ménage marié depuis moins de cinq ans (le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints).

- **L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS)** s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF.

- **Le logement en résidences sociales** inclut outre les logements strictement en foyers pour étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées ou handicapées, ceux en résidence universitaire, en maison de retraite, et dans certains cas, l'hébergement en unités ou centres de long séjour.

LOGEMENT

Les bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Nombre total d'allocataires CAF	358 317	217 809	258 846	192 433	669 088	174 969	182 575	166 175	171 373	695 092	1 722 497
Dont bénéficiaires d'une aide au logement	221 449	108 708	154 541	99 235	362 484	79 291	74 054	73 981	83 629	310 955	894 888
Effectif	61,8	49,9	59,7	51,6	54,2	45,3	40,6	44,5	48,8	44,7	52,0
%	-2,4	-0,7	1,2	0,3	0,4	-1,0	-1,6	-0,9	1,4	-0,5	-0,6
Evolution 2001/2000 en %	17,4	16,2	30,6	19,2	22,0	18,9	14,3	16,9	21,5	17,7	19,3
Population couverte par une aide au logement en % (*)											
Structure par type de prestation (en %)											
Bénéficiaires d'APL	24,8	44,6	60,7	48,7	52,6	62,4	59,9	56,6	63,1	60,6	48,5
- Location ou "foyer"	24,7	44,3	57,8	47,2	50,9	49,5	54,9	51,7	56,3	53,1	45,2
- Accession	0,1	0,3	2,9	1,5	1,7	12,9	5,0	4,9	6,8	7,5	3,3
Bénéficiaires d'ALF	14,1	18,5	22,1	22,1	21,0	19,2	16,3	19,9	20,6	19,1	18,6
- Location ou "foyer"	13,1	16,3	16,0	17,9	16,6	11,2	11,4	14,1	12,4	12,3	14,2
- Accession	1,0	2,2	6,1	4,2	4,4	8,0	4,9	5,8	8,2	6,8	4,4
Bénéficiaires d'ALS	61,1	36,9	17,1	29,2	26,4	18,4	23,8	23,5	16,2	20,3	32,8
- Location ou "foyer"	60,3	36,2	16,2	28,3	25,5	17,4	23,1	22,6	15,2	19,4	32,0
- Accession	0,8	0,7	0,9	0,9	0,9	1,0	0,7	0,9	1,0	0,9	0,8
Logement en résidences sociales											
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement en "foyer"	19 644	10 793	9 698	8 646	29 137	4 729	6 983	8 261	7 141	27 114	75 895
% de bénéficiaires d'une aide au logement en "foyer"	8,9	9,9	6,3	8,7	8,0	6,0	9,4	11,2	8,5	8,7	8,5

Sources : Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France et INSEE, recensement de la population 1999
 (*) Il s'agit des bénéficiaires d'une aide au logement plus les conjoints, enfants, et autres personnes à charge, rapportés à la population du RP de 1999

LOGEMENT

Les dépenses des Fonds de Solidarité Logement (FSL) d'Ile-de-France en 2000 et 2001

Commentaires :

Le nombre de dossiers traités est en diminution par rapport à l'année précédente pour les aides financières directes au logement, corrélativement, leur montant moyen ne cesse d'augmenter.

La part des subventions accordées est supérieure à la part des prêts accordés. Cette évolution s'explique par l'augmentation du montant des dettes prises en charge sous forme de subvention dans le cadre des aides financières.

L'augmentation des dépenses, en volume et en nombre, concerne l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL). Cette ligne est en augmentation constante au niveau régional. Cela est dû à plusieurs facteurs, d'abord à une meilleure prise en charge des familles en situation d'impayés, à l'application des chartes de prévention des expulsions existant dans 7 départements sur 8, ensuite à la réalisation dans un certain nombre de départements d'une charte de l'ASLL qui a permis de cerner l'aide aux familles avec une meilleure efficacité.

Définitions :

- **Les Fonds de Solidarité pour le Logement** ont été créés par la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement. Ces fonds sont destinés à aider les ménages défavorisés pour se maintenir dans leur logement, pour accéder à un logement, ou encore pour leur apporter un accompagnement social lié au logement.

Chaque FSL départemental bénéficie annuellement d'une dotation financière de l'Etat et d'une participation obligatoire du Conseil Général, d'un montant au moins égal. Les autres partenaires du logement (collectivités locales, CAF, Assedic, organismes bailleurs, collecteurs du 1 %, ...) sont invités à participer volontairement au financement de ces fonds.

Le FSL permet d'accorder aux personnes et familles défavorisées des aides pour l'accès à un logement (prêts ou subventions pour faire face à des dépenses d'installation, garanties accordées aux bailleurs), ou pour le maintien dans le logement (prêts ou subventions pour résorber les impayés de loyer). Les aides du FSL sont attribuées directement aux bénéficiaires ou par l'intermédiaire de fonds locaux ou d'associations spécialisées.

Pour les personnes ou les familles en grande difficulté d'insertion, le FSL prend en charge des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement. Dans ce cadre, un organisme ou une association agréée par le préfet aide les personnes et familles concernées à, selon les cas, gérer leur budget logement et facilite ainsi leur adaptation au logement, à l'immeuble, au quartier.

- **Les aides attribuées dans le cadre des FSL**

Aide au maintien : Prêt ou subvention accordé par le FSL pour résorber l'impayé de loyer du ménage dans le but de favoriser son maintien dans le logement.

Aide à l'accès :

1) Aide financière sous forme de prêt ou de subvention pour aider le ménage à entrer dans le logement (1^{er} mois d'APL ; frais d'agence, de compteur, prime d'assurance, etc....).

2) garantie donnée au bailleur en cas de défaillance du locataire de prendre le paiement des loyers. Cette garantie est limitée dans le temps, selon les cas, à 12 ou 24 mois.

Mise en jeu de garantie de loyers : sommes effectivement payées par le FSL en appel de garantie de la part des bailleurs.

LOGEMENT

Les dépenses des Fonds de Solidarité Logement (FSL) d'Ile-de-France en 2000 et 2001 en sommes versées en euros

Région Ile-de-France	Total emplois *	Maintien	Accès	ASLL	Mise en jeu de garanties
2000	43 978 947	17 436 731	9 930 353	11 630 239	919 429
2001	45 063 598	18 099 305	8 697 314	13 024 821	737 712 **

Source : DREIF, enquête annuelle sur les budgets des FSL d'Ile-de-France / Unité logement des défavorisés

Note de lecture : le total emplois comprend en plus du maintien, de l'accès, de l'accompagnement social lié au logement et de la mise en jeu de garantie, les frais de gestion non présentés dans ce tableau.

* Les emplois correspondent aux dépenses effectives réalisées par l'ensemble des partenaires pour le FSL.

** Hors Paris.

LOGEMENT

Les dépenses des Fonds de Solidarité Logement (FSL) par département francilien de 1999 à 2001 en sommes versées en euros

Paris	Total emplois *	Maintien	Accès	ASLL	Mise en jeu de garanties
1999	8 619 286	2 559 941	3 543 490	1 279 623	62 402
2000	9 379 883	3 767 954	3 198 749	1 475 117	56 584
2001	9 163 877	4 067 149	2 790 595	1 444 420	ND
Seine-et-Marne	Total emplois *	Maintien	Accès	ASLL	Mise en jeu de garanties
1999	5 079 572	2 255 073	301 259	1 399 677	65 690
2000	5 159 051	2 412 353	429 144	1 518 392	100 030
2001	4 455 094	1 980 657	380 324	1 582 573	100 768
Yvelines	Total emplois *	Maintien	Accès	ASLL	Mise en jeu de garanties
1999	2 745 141	789 616	395 286	1 229 601	206 633
2000	3 320 289	812 024	451 439	1 367 937	284 283
2001	3 450 132	918 085	358 185	1 581 772	244 033
Essonne	Total emplois *	Maintien	Accès	ASLL	Mise en jeu de garanties
1999	4 168 069	1 367 909	721 790	1 635 724	142 665
2000	4 347 853	1 742 309	547 788	1 566 090	206 633
2001	5 332 701	2 989 040	486 985	1 367 102	105 098
Hauts-de-Seine	Total emplois *	Maintien	Accès	ASLL	Mise en jeu de garanties
1999	2 962 492	745 033	715 036	670 571	15 701
2000	2 734 501	1 042 067	913 827	549 778	6 227
2001	3 769 064	1 390 139	1 131 109	911 747	30 739
Seine-Saint-Denis	Total emplois *	Maintien	Accès	ASLL	Mise en jeu de garanties
1999	8 398 959	3 936 433	2 276 663	1 698 108	133 029
2000	9 146 083	3 580 664	2 327 853	2 739 021	132 988
2001	8 410 976	2 895 607	1 835 509	3 158 907	125 118
Val-de-Marne	Total emplois *	Maintien	Accès	ASLL	Mise en jeu de garanties
1999	4 912 358	2 052 474	1 774 242	622 144	48 228
2000	5 288 615	2 789 463	1 424 063	690 121	37 862
2001	5 548 988	2 912 596	1 266 954	896 193	39 636
Val-d'Oise	Total emplois *	Maintien	Accès	ASLL	Mise en jeu de garanties
1999	4 726 926	1 389 581	637 322	1 828 855	126 877
2000	4 602 672	1 289 897	637 490	1 723 783	94 822
2001	4 932 766	946 032	447 653	2 082 107	92 320

Source : DREIF, enquête annuelle sur les budgets des FSL d'Ile-de-France / Unité logement des défavorisés

* Les emplois correspondent aux dépenses effectives réalisées par l'ensemble des partenaires pour le FSL.

Note de lecture : le total emplois comprend en plus du maintien, de l'accès, de l'accompagnement social lié au logement et de la mise en jeu de garantie, les frais de gestion non présentés dans ce tableau.

LOGEMENT

Les procédures d'expulsion en Ile-de-France (Se référer au schéma de la procédure visant à l'expulsion présenté ci-après)

Le tableau ne doit pas se lire sur une année unique car la procédure est longue et peut durer plusieurs années. D'autre part, ce tableau présente des données chiffrées uniquement pour les phases suivant le « commandement de quitter les lieux ».

Depuis 2 ans, dans chaque département francilien, une charte de prévention des expulsions a été signée, ou est en cours de signature, entre tous les partenaires concernés. Celle-ci permet de traiter préventivement les situations le plus en amont possible. Les effets commencent à se faire ressentir. Les dossiers « simples » sont résolus généralement entre le commandement de payer et le jugement proprement dit. Plus de la moitié des procédures est abandonnée, soit par un apurement des dettes (FSL, plan d'apurement, commission de surendettement ou concordat), soit par un relogement.

Cependant les ménages pour lesquels une demande de concours de la force publique a été demandée ne sont pas pour autant expulsés. Seuls sont véritablement expulsés les ménages de mauvaise foi, les ménages dont le mode de vie est inadapté à la vie collective entraînant des troubles de voisinage ou des comportements illégaux.

Après avoir connu une accélération de 1998 (date de la mise en œuvre de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions) à 2000, l'année 2001 amorce un recul en ce qui concerne le nombre de commandements à quitter les lieux et les décisions accordant le concours de la Force publique. Cette amélioration est la conséquence des politiques que commencent à mettre en œuvre progressivement les départements d'Ile-de-France, à savoir la création d'outils permettant la prise en charge des ménages menacés d'expulsion, mais jusque là inconnus de leurs services sociaux. A travers cette politique, les ménages « de bonne foi » évitent l'expulsion.

LOGEMENT

Les procédures d'expulsion en Ile-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Commandements de quitter les lieux											
2000	5 030	2 415	3 785	2 208	8 408	1 344	1 559	1 545	1 214	5 662	19 100
2001	4 872	2 420	3 665	2 153	8 238	1 542	1 526	1 409	1 178	5 655	18 765
Demandes de concours de la Force publique											
2000	4 635	2 173	3 285	1 685	7 143	1 075	1 425	1 304	1 710	5 514	17 292
2001	4 604	2 001	3 240	1 896	7 137	1 207	1 401	1 375	1 826	5 809	17 550
Décisions accordant le concours de la Force publique											
2000	2 753	1 438	1 778	969	4 185	222	798	386	680	2 086	9 024
2001	2 810	1 490	1 251	934	3 675	381	748	487	683	2 299	8 784
Interventions effectives de la Force publique											
2000	951	818	652	341	1 811	123	565 *	214	391	1 293	4 055
2001	1 100	920	565	389	1 874	198	437 **	317	236	1 188	4 162

Source : DREIF/ Unité logement des défavorisés

* : dont 284 expulsions manu-militari et 281 départs spontanés

** : dont 143 départs spontanés après action du concours de la Force publique

SCHEMA DE LA PROCEDURE VISANT A L'EXPULSION

Bail écrit avec clause résolutoire

Constatation de l'impayé (loyers, charges, dépôt de garantie)

Bailleurs sociaux

Bailleurs privés

(Impayé au sens du CCH-APL ou du CSS-AL) Saisine SDAPL ou CAF

Saisine SDAPL ou CAF

Commandement de payer

Commandement de payer

Assignation

Assignation

Audience

Audience

Décision de justice
Information du préfet (facultative)

octroi de délai de paiement et suspension de la clause résolutoire

Jugement de résiliation
Expulsion (avec délais éventuels de 3 mois à 3 ans)
Condamnation du locataire au paiement des loyers

Paiement

Défaut de paiement

La clause résolutoire est réputée n'avoir jamais joué

La clause résolutoire de plein droit reprend son plein effet

Commandement d'avoir à libérer les lieux

Commandement d'avoir à libérer les lieux

Information du préfet obligatoire
Délai de 2 mois (possibilité pour le juge de proroger ce délai pour une durée n'excédant pas 3 mois ou de réduire ou proroger ce délai).
Possibilité de saisine du Juge d'Exécution des peines pour demander des délais

Départ volontaire

Tentative d'expulsion par l'huissier

Départ volontaire

Retus de l'occupant

Libération volontaire des locaux

Préfet sollicite pour autoriser la réquisition de la force publique

Enquête sociale

«trève hivernale» (art L 613-3 du CCH). Il doit être suris à toute mesure d'expulsion non exécutée à la date du 1^{er} Novembre de chaque année jusqu'au 15 Mars de l'année suivante, sauf si le relogement des intéressés est assuré dans des conditions suffisantes respectant l'unité et les besoins de la famille, disposition non applicable aux personnes entrées dans les locaux par voies de fait

Refus du préfet ou défaut de réponse dans le délai de 2 mois

Expulsion avec le concours de la Force publique

Recours gratuits
Recours contentieux

Si le préfet est amené à indemniser le propriétaire pour le paiement des loyers, il pourra engager des poursuites à l'encontre de l'occupant pour obtenir le paiement de ces sommes.

SURENDETTEMENT

La répartition du nombre de dossiers de surendettement traités selon l'issue de la procédure en 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Dossiers déposés	3 091	2 874	2 955	2 532	8 361	3 090	2 194	1 802	2 228	9 314	20 766
Dossiers traités (*)	3 482	2 824	3 835	3 144	9 803	3 195	2 377	1 739	2 811	10 122	23 407
Irrecevabilité	120	342	212	129	683	166	197	101	59	523	1 326
Plans conventionnels conclus	1 506	1 352	1 807	1 526	4 685	1 789	1 457	784	1 122	5 152	11 343
Constats de non accord	1 339	440	673	897	2 010	785	221	283	922	2 211	5 560
Autres clôtures de dossiers	517	690	1 143	592	2 425	455	502	571	708	2 236	5 178

Source : Banque de France - Comptoirs d'Ile-de-France

Dossiers déposés : demandes déposées par les surendettés auprès des secrétariats de Commissions tenus par la Banque de France.

Décisions d'irrecevabilité : demandes "rejetées" par la Commission pour motif de dossiers jugés irrecevables (par exemple, absence de surendettement ou dettes professionnelles).

Plans conventionnels conclus : plans établis en accord avec les créanciers afin de prévoir un étalement du remboursement des dettes.

Constats de non accord : décisions entérinées par la Commission lorsque aucun plan amiable ne peut être conclu entre les créanciers et le débiteur.

Autres clôtures de dossiers : dossiers clôturés le plus souvent pour absence de réponse du débiteur aux courriers de la Commission ou bien dossiers clôturés à la demande du débiteur.

(*) Le nombre de dossiers traités peut être supérieur au nombre de dossiers déposés puisqu'il peut y avoir cumul de dossiers sur plusieurs années.

SCOLARITE

La démographie scolaire des établissements publics pour l'année 2001-2002

La plupart des indicateurs présentés ici sont révélateurs d'une certaine forme de précarité. Néanmoins, certains sont plutôt des données de cadrage général, notamment les effectifs et la proportion d'élèves scolarisés en second cycle professionnel.

Dans les **écoles élémentaires** (CP à CM2) :

1,3 % des élèves franciliens sont **scolarisés en enseignement spécial**. Cet indicateur mesure certaines difficultés de prise en charge des enfants liés à la santé ou à l'état psychique. En effet, l'enseignement spécial regroupe les CLIS (Classes d'Intégration Scolaire (CLIS)). Ces classes s'adressent à des enfants handicapés mentaux, auditifs, visuels ou moteurs ne pouvant être intégrés dans une classe ordinaire, mais pouvant être scolarisés ailleurs qu'en milieu médico-éducatif. L'enseignement spécial ne comprend pas les classes d'adaptation ni celles d'intégration, celles-ci concernant essentiellement des élèves primo-arrivants non francophones. La proportion d'élèves en enseignement spécial est trois fois plus importante en Seine-Saint-Denis que dans l'Essonne.

La précarité sociale est mesurée ici de façon partielle par la part des **écoliers scolarisés en Zone d'Education Prioritaire (ZEP)**. La politique des ZEP a pour objet de renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont préjudiciables à la réussite scolaire. De ce fait, la catégorie socioprofessionnelle des parents d'élèves constitue un trait dominant pour le classement d'un établissement ou d'une école en ZEP. Mais il faut garder à l'esprit que **tous** les élèves des ZEP ne sont pas issus de catégories défavorisées. En Ile-de-France, un peu plus d'un écolier sur cinq est en ZEP. Cette part est stable depuis deux ans ; elle varie beaucoup selon les départements : dans la petite couronne, elle est le double (29,4 %) de celle observée en grande couronne (14,7 %). A Paris, près d'un tiers des écoliers sont en ZEP. Cette proportion, la plus forte de la région après la Seine-Saint-Denis, illustre bien la coexistence de situations extrêmes dans la capitale.

Dans les **collèges** :

Le même indicateur de précarité sociale (la part des écoliers scolarisés en ZEP) est calculé. La hiérarchie départementale observée pour les écoliers se retrouve pour les collégiens : forte proportion (35 %) en petite couronne, plus faible (17,9 %) en périphérie. Paris et les Hauts-de-Seine ont des positions intermédiaires : ils scolarisent une part comparable (environ 20 %) de leurs **collégiens en ZEP**.

La précarité liée à la santé est mesurée à l'aide de la part des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (**SEGPA**). Celles-ci accueillent des élèves handicapés légers ne pouvant suivre une scolarité ordinaire. Elles sont donc le pendant dans le second degré de l'enseignement spécial dans le premier degré.

La proportion de boursiers reflète une forme de précarité financière des élèves et de leur famille. En effet, au-delà de la catégorie sociale, une réelle difficulté pécuniaire est ici appréhendée. Les inégalités entre les départements franciliens reflètent à nouveau leur composition sociale.

Le retard de deux ans ou plus en 6^{ème} révèle une précarité quant au parcours scolaire. Les élèves dans cette situation, soit du fait d'un double redoublement en élémentaire, soit d'un seul doublement suivi d'un redoublement de 6^{ème}, cumulent des retards amoindrissant la probabilité de réussir des études longues. Cet indicateur doit néanmoins être interprété avec prudence, la diversité des méthodes pédagogiques utilisées rendant les comparaisons spatiales parfois hasardeuses.

SCOLARITE

La démographie scolaire des établissements publics pour l'année 2001-2002

Ecoles élémentaires

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Effectif total	80 028	80 343	98 125	74 661	253 129	87 018	91 319	79 506	82 544	340 387	673 544
dont enseignement spécial (%)	1,2	1,1	2,3	1,7	1,7	1,2	0,9	0,8	1,2	1,0	1,3
dont en zone d'éducation prioritaire (%)	31,7	14,0	43,6	27,2	29,4	12,2	9,2	13,9	24,0	14,7	22,2

Source : Rectorats de Créteil, Paris et Versailles, bases élèves académiques (octobre 2001)

Champ : Etablissements publics à l'exception des établissements régionaux d'enseignement adapté

Collèges

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Effectif total	58 503	53 140	72 446	54 208	179 794	69 544	70 779	61 699	65 067	267 089	505 386
dont SEGPA (%) *	2,0	3,2	3,7	4,5	3,8	3,2	3,0	3,2	3,6	3,3	3,3
dont en zone d'éducation prioritaire (%)	20,0	20,3	54,5	23,4	35,0	17,5	14,7	16,9	22,9	17,9	24,2
dont boursiers (%)	21,8	18,9	33,3	21,1	25,4	15,7	13,7	15,3	20,2	16,2	20,1
Retard de 2 ans ou plus en 6ème (%)	4,0	6,6	8,2	4,4	6,6	2,8	3,1	4,1	4,7	3,6	4,7

Source : Rectorats de Créteil, Paris et Versailles, bases élèves académiques (octobre 2001)

Champ : Etablissements publics à l'exception des établissements régionaux d'enseignement adapté

* SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SCOLARITE

La démographie scolaire des établissements publics pour l'année 2001-2002

Dans les lycées :

La proportion de boursiers est le seul indicateur fournissant, comme en collège, un aperçu de la précarité financière des familles des lycéens. A l'échelon académique, un taux d'élèves sortant sans qualification du système scolaire est en phase d'élaboration mais sa déclinaison départementale est irréaliste actuellement.

Enfin, l'examen de la **structure sociale** des établissements scolaires donne un aperçu du poids relatif des catégories les plus défavorisées. Le Ministère de l'Education Nationale a mis au point une typologie des catégories directement issue de la nomenclature officielle des Professions et Catégories Sociales (PCS). Quatre groupes sont formés : PCS favorisées A, PCS favorisées B, PCS moyennes, PCS défavorisées. Ce dernier groupe recouvre essentiellement le milieu ouvrier. La structure sociale varie très fortement selon le type d'établissement : en SEGPA, plus des deux tiers des élèves sont issus de milieux défavorisés contre un cinquième dans les lycées d'enseignement général et technologique (non professionnel). Dans les collèges, la proportion est d'environ un tiers mais elle varie du simple au double entre les Yvelines et la Seine-Saint-Denis, reflétant des réalités socio-démographiques départementales différentes. L'importance des catégories défavorisées en lycée professionnel et en SEP (Sections d'enseignement professionnel des lycées généraux et technologiques) est fréquemment, et de manière réductrice, assimilée à une précarité de l'enseignement professionnel relativement à l'enseignement général.

SCOLARITE

La démographie scolaire des établissements publics pour l'année 2001-2002

Lycées (enseignement général, technologique, professionnel)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Effectif (hors post bac)	49 156	36 440	45 465	37 173	119 078	44 994	43 859	40 126	41 012	169 991	338 225
dont en LP et SEP des lycées ** (en %)	28,8	31,3	37,4	31,7	33,7	27,9	24,3	29,3	30,3	27,9	30,1
dont boursiers (%)	20,1	17,0	36,7	25,1	27,0	16,5	14,6	15,5	12,9	14,9	19,9

Source : Rectorats de Créteil, Paris et Versailles, bases élèves académiques (octobre 2001)

Champ : Etablissements publics à l'exception des établissements régionaux d'enseignement adapté

** Lycées professionnels et Sections d'Enseignement Professionnel des lycées

Structure sociale de la population scolaire (% d'élèves issus essentiellement de milieu ouvrier)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Collèges hors SEGPA	27,1	27,2	52,1	35,2	39,6	36,4	26,8	29,4	36,1	32,2	34,2
SEGPA *	63,2	61,7	77,9	67,7	70,6	75,0	62,9	63,2	68,7	67,1	68,3
Lycées généraux et technologiques (hors SEP)	17,8	20,1	28,5	18,7	22,7	19,4	19,5	19,6	26,2	21,1	21,1
LP et SEP des lycées **	44,8	45,3	63,9	49,1	54,0	50,1	51,6	44,7	50,5	49,3	50,6

Source : Rectorats de Créteil, Paris et Versailles, bases élèves académiques (octobre 2001)

Champ : Etablissements publics à l'exception des établissements régionaux d'enseignement adapté

* SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

** Lycées professionnels et Sections d'Enseignement Professionnel des lycées

ACCES A L'EMPLOI

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 au 31 décembre 2001

La région Ile-de-France comptait fin décembre 2001, plus de 430 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1¹, soit 19 % des effectifs nationaux. Après avoir connu trois années de baisse, le chômage s'inscrit à nouveau à la hausse depuis le deuxième semestre 2001.

La dégradation du marché de l'emploi est plus nettement ressentie en Ile-de-France que sur l'ensemble du territoire métropolitain ; sur l'année 2001, le chômage a augmenté de 5 % dans la région, contre 2 % dans l'hexagone. Cet écart s'est fortement accentué depuis le début de l'année 2002. La région Ile-de-France semble plus sensible aux variations actuelles de l'économie que la province, les secteurs touchés étant plus représentés en Ile-de-France que dans les autres régions, et notamment les nouvelles technologies liées à l'information et à la communication.

La hausse du chômage a essentiellement touché les hommes, les jeunes et les plus diplômés. L'accroissement du nombre d'hommes demandeurs d'emploi est le signe d'un chômage conjoncturel, le chômage des femmes restant, quel que soit le niveau de l'activité économique, plus marqué.

Les jeunes de moins de 25 ans au chômage ont vu leur nombre progresser trois fois plus que le chômage total. La suppression anticipée du service national en septembre 2001 explique une partie de cette augmentation, les flux d'inscription des jeunes ont été plus importants que les années précédentes. Cette donnée se retrouve dans l'évolution de la demande d'emploi selon le niveau de formation ; ce sont surtout les jeunes diplômés inscrits en Ile-de-France qui ont vu leur nombre augmenter.

Le chômage des cadres, catégorie socioprofessionnelle fortement représentée en Ile-de-France, progresse de plus de 20 % fin 2001 par rapport à fin 2000. Les métiers de l'informatique, des communications et ceux liés aux activités commerciales sont les plus touchés par cette recrudescence du chômage des cadres.

Le nombre de demandeurs de longue durée, dont l'ancienneté d'inscription à l'ANPE est d'au moins un an, reste orienté à la baisse en cette fin d'année 2001 ; l'effet démographique, à savoir des flux d'inscription en baisse en 1999 et en 2000, en est la cause principale. Malgré cette baisse, la proportion de chômeurs de longue durée reste importante, et concerne encore près de 30 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Au cours de cette année 2001, le nombre de demandeurs d'emploi ayant exercé une activité de plus de 78 heures dans le mois² (intérim de courte durée, CDD à temps partiel...) s'est infléchi de 8 %, ce qui, comparé aux données de l'intérim, confirme le manque de dynamisme économique en fin d'année 2001. Les demandeurs inscrits dans cette catégorie, sont plus souvent des femmes (53,1 %), et près de 40 % sont chômeurs de longue durée.

¹ Il s'agit des demandeurs immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée.

² Il s'agit des demandeurs de catégorie 6. Sont basculés dans cette catégorie les demandeurs inscrits en catégorie 1, mais ayant eu une activité de plus de 78 heures dans le mois.

ACCES A L'EMPLOI

Les définitions concernant les données sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 au 31 décembre 2001

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) : demandeurs présents dans les fichiers de l'ANPE au dernier jour du mois.

Catégorie : les demandeurs d'emploi sont classés en catégorie pour approcher au plus près leur situation : recherche d'un emploi à temps plein ou partiel, disponible ou non immédiatement. Depuis juin 1995, un changement de définition des catégories est intervenu afin de tenir compte de l'évolution des réalités du marché du travail. Il existe dorénavant huit catégories de demandeurs d'emploi, dont deux recensent des demandeurs d'emploi qui ne sont pas disponibles, en arrêt maladie ou en formation (catégorie 4) ou en emploi (catégorie 5).

La catégorie 1 est la catégorie de référence des demandeurs d'emploi et représente un peu plus des deux tiers du total des chômeurs inscrits à l'agence (66,6 % en décembre 2001 en Ile-de-France, contre 60,3 % en France).

Sont inscrites en catégorie 1 les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein, ayant exercé au plus 78 heures d'activité réduite dans le mois et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Sont inscrites en catégorie 6 les personnes appartenant à la catégorie 1 mais ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de plus de 78 heures dans le mois.

Niveaux de formation : il s'agit du niveau de diplôme atteint par le demandeur d'emploi. Cet indicateur ne tient pas compte des compétences, du savoir-faire et de l'expérience acquise au cours des années d'activité.

- Niveaux I, II et III : effectifs sortant de l'enseignement supérieur avec au minimum un diplôme de type bac+2.
- Niveau IV : sortie des classes terminales avec ou sans diplôme et après bac sans diplôme
- Niveau V : 2^{ème} cycle secondaire sans bac, dernière année cycle court professionnel
- Niveau V bis : dernière classe du premier cycle du secondaire, deuxième cycle court avant l'année terminale
- Niveau VI : cycle du second degré avant la dernière classe, formation professionnelle en un an
- Autre : non précisé.

Ancienneté au chômage : il s'agit de l'ancienneté d'inscription à l'ANPE. Celle-ci se calcule en mois. Les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 12 mois sont qualifiés de chômeurs de longue durée (CLD), et ceux inscrits depuis au moins 24 mois de chômeurs de très longue durée (CTLD).

ACCES A L'EMPLOI

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie 1 au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	Evol. 1 an IDF (en %)	France métropolitaine
DEFM													
Catégorie 1 (*)	104 126	54 015	79 741	46 501	180 257	35 032	38 461	32 346	43 951	149 790	434 173	5,0	2 264 067
Sexe (en %)													
Homme	54,0	54,3	54,0	54,2	54,2	50,8	55,6	53,3	53,5	53,4	53,9	8,0	50,9
Femme	46,0	45,7	46,0	45,8	45,8	49,2	44,4	46,7	46,5	46,6	46,1	1,7	49,1
Age (en %)													
16-24 ans	7,2	10,7	13,2	12,4	12,3	16,2	15,0	14,6	14,7	15,1	12,0	16,7	19,3
25-49 ans	73,4	70,8	70,4	70,2	70,5	66,3	64,4	67,0	67,3	66,2	69,7	4,7	66,0
50 ans ou plus	19,3	18,5	16,3	17,4	17,3	17,6	20,6	18,4	18,0	18,7	18,2	-0,2	14,8
Niveau de formation (en %)													
I+II+III	41,8	33,3	13,5	23,5	22,0	16,3	27,1	22,2	17,1	20,6	26,3	20,6	18,1
IV	16,4	16,8	14,3	16,7	15,7	15,8	15,9	16,6	15,2	15,8	15,9	7,6	16,1
V	17,0	24,7	29,6	28,5	27,9	35,7	30,3	30,9	32,6	32,3	26,8	0,1	38,0
V bis	5,5	6,1	10,2	8,1	8,5	8,8	7,2	8,3	8,9	8,3	7,7	-2,2	7,7
VI	16,8	17,1	30,7	21,1	24,2	20,4	17,1	19,9	24,0	20,5	21,1	-8,6	18,2
Non précisé	2,5	1,9	1,6	2,1	1,8	3,0	2,4	2,1	2,3	2,5	2,2	-	1,9
Qualification (en %)													
Manceuvre	1,5	1,2	3,1	2,2	2,3	3,6	1,5	2,5	2,6	2,5	2,2	-3,9	3,3
Ouvrier spécialisé	2,8	3,3	7,7	5,0	5,7	9,6	5,5	4,7	5,4	6,3	5,2	-8,7	10,1
Ouvrier qualifié	7,4	8,5	15,2	10,4	12,0	13,5	11,1	10,2	12,0	11,7	10,8	-3,4	14,1
Employé non qualifié	11,8	14,7	22,7	17,9	19,1	17,6	13,1	17,8	18,4	16,7	16,5	2,4	18,0
Employé qualifié	38,4	38,6	38,2	41,0	39,1	35,0	37,6	40,5	42,8	39,1	38,9	3,4	36,6
Technicien, Agent de maîtrise	9,8	10,4	6,1	8,5	8,0	8,1	9,5	9,1	7,1	8,4	8,6	11,7	8,1
Cadre	26,0	21,1	5,2	12,6	11,9	9,8	19,4	13,2	9,4	12,9	15,6	21,8	7,9
Non précisé	2,4	2,1	1,8	2,4	2,0	2,8	2,4	2,0	2,3	2,4	2,2	-	1,9
Ancienneté													
Chômage de longue durée (> 1 an)	33 606	14 974	26 008	13 196	54 178	8 687	9 822	7 905	12 059	38 473	126 257	-7,8	661 241
% dans le total des DEFM	32,3	27,7	32,6	28,4	30,1	24,8	25,5	24,4	27,4	25,7	29,1	-	29,2

Source : ANPE/DRTEFP

(*) Sont inscrites en catégorie 1 les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein, ayant au plus exercé 78 heures d'activité réduite dans le mois et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

ACCES A L'EMPLOI

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie 6 au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	Evol. 1 an IDF (en %)	France métropolitaine
DEFM	12 551	7 977	9 633	6 339	23 949	6 057	6 296	4 864	7 502	24 719	61 219	-8,0	412 660
Catégorie 6 (*)													
Sexe (en %)													
Homme	48,1	46,5	50,6	46,4	48,1	42,4	46,7	44,9	46,1	45,1	46,9	-10,1	44,5
Femme	51,9	53,5	49,4	53,6	51,9	57,6	53,3	55,1	53,9	54,9	53,1	-6,1	55,5
Age (en %)													
16-24 ans	7,6	11,6	13,6	13,8	13,0	18,8	15,7	14,7	15,3	16,2	13,2	-10,6	24,0
25-49 ans	76,5	72,1	71,4	70,8	71,5	68,8	67,8	71,0	69,5	69,2	71,6	-9,7	66,2
50 ans ou plus	15,8	16,4	15,0	15,3	15,6	12,4	16,5	14,3	15,1	14,6	15,2	3,8	9,9
Niveau de formation (en %)													
I+II+III	45,2	34,3	18,2	25,3	25,4	16,8	25,1	22,6	19,6	20,9	27,7	-1,9	19,1
IV	18,5	19,8	18,1	20,0	19,2	18,0	19,1	19,6	18,6	18,8	18,9	-7,2	19,9
V	16,7	26,4	32,6	29,9	29,9	37,9	33,4	33,8	36,2	35,4	29,4	-14,8	41,4
V bis	4,7	5,1	7,9	6,3	6,5	8,6	6,6	7,1	8,2	7,7	6,6	-10,8	5,9
VI	13,5	13,3	22,5	17,0	18,0	17,0	14,6	16,1	16,3	16,0	16,3	-8,2	12,8
Non précisé	1,3	1,1	0,7	1,5	1,1	1,6	1,2	0,8	1,1	1,2	1,2	-	0,9
Qualification (en %)													
Manœuvre	1,4	0,8	2,3	1,8	1,7	2,8	1,1	2,2	1,9	2,0	1,7	-15,2	2,3
Ouvrier spécialisé	2,3	2,6	5,8	4,1	4,3	10,4	5,8	4,4	4,3	6,2	4,7	-14,0	9,9
Ouvrier qualifié	8,1	9,4	15,6	10,4	12,2	13,9	12,7	10,4	12,2	12,4	11,4	-15,5	16,4
Employé non qualifié	9,8	10,8	18,0	16,2	15,1	16,9	11,8	15,3	15,1	14,7	13,9	-7,6	15,6
Employé qualifié	42,8	47,1	43,9	47,1	45,8	40,3	45,7	49,2	50,1	46,4	45,4	-8,0	41,4
Technicien, Agent de maîtrise	13,1	13,2	8,7	9,6	10,4	8,5	10,3	9,1	8,6	9,1	10,4	-7,9	9,1
Cadre	21,1	14,8	4,6	9,0	9,1	5,4	11,1	8,4	6,4	7,8	11,0	1,1	4,2
Non précisé	1,5	1,3	1,1	1,8	1,3	1,9	1,5	1,1	1,5	1,5	1,4	-	1,1
Ancienneté													
Chômage de longue durée (> 1 an)	5 218	2 999	4 064	2 258	9 321	2 067	2 189	1 727	2 934	8 917	23 456	-13,5	161 284
% dans le total des DEFM	41,6	37,6	42,2	35,6	38,9	34,1	34,8	35,5	39,1	36,1	38,3	-	39,1

Source : ANPE/DRTEFP

(*) Sont inscrites en catégorie 6 les personnes appartenant à la catégorie 1 mais ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de plus de 78 heures dans le mois.

ACCES A L'EMPLOI

L'ancienneté au chômage des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Effectif total catégories 1 et 6	116 677	61 992	89 374	52 840	204 206	41 089	44 757	37 210	51 453	174 509	495 392	2 676 727
Sexe												
Homme	62 307	33 054	47 958	28 135	109 147	20 377	24 335	19 425	26 990	91 127	262 581	1 336 828
CLD (> 1 an)* (en %)	34,4	29,9	33,8	29,9	31,6	24,8	26,6	25,2	28,8	26,5	30,5	29,2
CTLD (> 2 ans)** (en %)	16,0	13,5	15,4	13,2	14,3	9,1	10,9	10,4	12,3	10,8	13,5	12,8
Femme	54 370	28 938	41 416	24 705	95 059	20 712	20 422	17 785	24 463	83 382	232 811	1 339 899
CLD (> 1 an)* (en %)	32,0	27,9	33,5	28,5	30,5	27,6	27,1	26,6	29,6	27,8	29,9	32,2
CTLD (> 2 ans)** (en %)	14,2	11,3	14,7	11,9	13,0	10,1	10,9	10,1	11,9	10,8	12,5	13,7
Age												
16-24 ans	8 481	6 718	11 864	6 633	25 215	6 795	6 761	5 424	7 614	26 594	60 290	535 139
CLD (> 1 an)* (en %)	9,1	9,3	12,0	10,3	10,8	10,7	9,1	8,4	11,1	9,9	10,2	14,8
CTLD (> 2 ans)** (en %)	1,7	1,5	2,6	1,9	2,1	1,9	2,0	1,4	2,0	1,8	1,9	3,4
25-49 ans	86 077	43 964	63 044	37 128	144 136	27 379	29 025	25 131	34 791	116 326	346 539	1 766 645
CLD (> 1 an)* (en %)	30,8	27,3	33,3	28,4	30,2	25,8	25,8	24,7	28,6	26,4	29,1	31,8
CTLD (> 2 ans)** (en %)	12,6	10,8	14,1	11,3	12,4	8,8	9,4	9,0	11,1	9,7	11,5	13,4
50 ans ou plus	22 119	11 310	14 466	9 079	34 855	6 915	8 971	6 655	9 048	31 589	88 563	374 943
CLD (> 1 an)* (en %)	52,4	47,4	52,9	46,6	49,5	42,9	43,6	44,5	46,2	44,4	48,4	48,5
CTLD (> 2 ans)** (en %)	30,1	25,9	29,6	25,8	27,4	20,5	22,2	22,1	24,4	22,5	26,3	26,6
Qualification												
Ouvrier	13 656	8 017	23 002	9 221	40 240	10 990	8 194	6 440	10 173	35 797	89 693	739 832
CLD (> 1 an)* (en %)	40,9	36,4	39,3	34,9	37,7	28,6	30,9	28,9	32,8	30,4	35,3	31,9
CTLD (> 2 ans)** (en %)	20,0	18,1	18,5	16,7	18,0	10,9	13,6	12,7	14,9	13,0	16,3	14,4
Employé	58 820	33 439	54 577	31 399	119 415	21 894	23 089	21 995	31 798	98 776	277 011	1 471 750
CLD (> 1 an)* (en %)	35,0	29,0	32,4	28,2	30,4	25,8	26,0	25,7	28,4	26,6	30,0	31,7
CTLD (> 2 ans)** (en %)	16,1	12,2	14,2	11,8	13,0	9,0	10,3	9,8	11,4	10,2	12,7	13,5
Technicien, agent de maîtrise, cadre	41 567	19 277	10 254	11 008	40 539	7 115	12 465	8 077	8 368	36 025	118 131	417 775
CLD (> 1 an)* (en %)	30,1	27,2	31,9	29,7	29,1	27,1	27,3	25,9	30,3	27,6	29,0	27,9
CTLD (> 2 ans)** (en %)	13,1	11,2	14,3	12,4	12,3	10,7	10,7	10,1	12,9	11,1	12,2	11,4

Source : ANPE/DRTEFF

* CLD : chômeurs de longue durée dont l'ancienneté d'inscription est de un an ou plus.

** CTLD : chômeurs de très longue durée dont l'ancienneté d'inscription est de deux ans ou plus.

ACCES A L'EMPLOI

L'ancienneté au chômage des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 au 31 décembre 2001 (Suite)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Effectif total catégories 1 et 6	116 677	61 992	89 374	52 840	204 206	41 089	44 757	37 210	51 453	174 509	495 392	2 676 727
Niveau de formation												
Non précisé	2 781	1 093	1 363	1 080	3 536	1 161	1 004	733	1 085	3 983	10 300	46 108
I + II + III	49 214	20 721	12 501	12 529	45 751	6 727	12 006	8 281	8 973	35 987	130 952	489 359
CLD (> 1 an)* (en %)	28,5	23,9	25,6	24,2	24,4	21,6	23,0	21,5	25,3	22,9	25,6	25,3
CTLD (> 2 ans)** (en %)	12,1	9,2	10,3	9,4	9,6	7,6	8,3	7,9	9,9	8,5	10,2	9,8
IV	19 371	10 676	13 164	9 013	32 853	6 613	7 334	6 311	8 057	28 315	80 539	445 701
CLD (> 1 an)* (en %)	34,4	28,5	27,2	25,7	27,2	23,5	25,3	23,5	25,2	24,5	28,0	27,7
CTLD (> 2 ans)** (en %)	15,0	11,5	10,9	9,8	10,8	7,8	10,0	9,4	9,9	9,3	11,3	10,8
V	19 807	15 469	26 750	15 137	57 356	14 797	13 756	11 626	17 032	57 211	134 374	1 031 870
CLD (> 1 an)* (en %)	36,9	31,3	32,9	30,4	31,8	25,9	27,5	26,2	29,5	27,4	30,7	31,0
CTLD (> 2 ans)** (en %)	17,3	13,8	14,8	12,9	14,0	9,3	11,1	10,0	12,2	10,7	13,1	13,0
V bis	6 354	3 720	8 922	4 174	16 816	3 620	3 169	3 029	4 532	14 350	37 520	198 438
CLD (> 1 an)* (en %)	38,9	31,9	35,7	32,2	34,0	28,4	29,1	28,5	30,9	29,4	33,1	33,4
CTLD (> 2 ans)** (en %)	18,9	14,1	16,2	14,4	15,3	10,0	11,8	10,8	11,7	11,1	14,3	14,7
VI	19 150	10 313	26 674	10 907	47 894	8 171	7 488	7 230	11 774	34 663	101 707	465 251
CLD (> 1 an)* (en %)	43,5	38,3	42,3	38,0	40,5	35,3	35,7	34,0	36,1	35,4	39,3	40,7
CTLD (> 2 ans)** (en %)	21,8	19,0	20,2	18,7	19,6	14,5	16,5	14,7	16,4	15,6	18,6	20,3

Source : ANPE/DRTEFP

* CLD : chômeurs de longue durée dont l'ancienneté d'inscription est de un an ou plus

** CTLD : chômeurs de très longue durée dont l'ancienneté d'inscription est de deux ans ou plus

ACCES A L'EMPLOI

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés de catégories 1 et 6 au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
DEFM												
Catégories 1 et 6	2 299	2 165	3 431	1 687	7 283	1 733	1 383	1 783	1 500	6 399	15 981	130 897
Sexe (en %)												
Homme	69,7	67,3	68,1	68,6	68,0	65,4	69,6	64,8	67,8	66,7	67,7	67,0
Femme	30,3	32,7	31,9	31,4	32,0	34,6	30,4	35,2	32,2	33,3	32,3	33,0
Age (en %)												
16-24 ans	2,3	2,6	3,1	4,0	3,1	5,1	4,2	4,1	3,5	4,3	3,5	7,5
25-49 ans	66,6	67,7	68,0	67,3	67,7	70,6	67,9	70,1	69,6	69,6	68,3	70,5
50 ans ou plus	31,1	29,7	28,9	28,7	29,1	24,3	27,9	25,9	26,9	26,1	28,2	22,0
Niveau de formation (en %)												
I+II+III	17,9	11,0	6,1	9,0	8,3	5,4	7,4	8,2	7,0	7,0	9,1	5,7
IV	13,8	10,6	8,7	11,3	9,9	8,5	8,9	11,8	9,5	9,7	10,4	9,7
V	28,8	34,5	33,4	36,2	34,4	41,1	38,9	36,0	37,9	38,4	35,2	46,4
V bis	8,8	9,1	9,9	8,7	9,3	9,7	10,5	8,7	9,5	9,5	9,3	8,0
VI	30,4	34,6	41,6	34,8	37,9	34,8	34,1	34,9	35,7	34,9	35,6	29,9
Non précisé	0,3	0,2	0,3	0,1	0,3	0,5	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2
Qualification (en %)												
Manœuvre	2,3	2,5	5,2	4,3	4,2	6,3	3,2	3,8	4,9	4,6	4,1	5,7
Ouvrier spécialisé	5,5	7,0	10,2	8,4	8,8	15,9	9,1	8,1	8,7	10,6	9,0	15,4
Ouvrier qualifié	11,9	15,1	17,5	15,8	16,4	15,8	16,5	13,9	13,3	14,8	15,1	17,3
Employé non qualifié	24,2	24,2	27,5	24,2	25,8	26,4	21,8	25,5	25,7	25,0	25,2	24,1
Employé qualifié	42,8	40,0	32,9	37,0	35,9	26,4	38,0	37,5	38,5	34,8	36,5	30,5
Technicien, Agent de maîtrise	6,3	6,8	4,4	6,4	5,6	5,4	6,5	6,2	6,0	6,0	5,8	4,6
Cadre	6,6	3,6	1,5	2,9	2,5	2,7	3,4	4,1	2,3	3,1	3,3	1,6
Non précisé	0,5	0,9	0,7	1,0	0,8	1,2	1,5	1,1	0,7	1,1	0,9	0,7
Ancienneté												
Chômage de longue durée (> 1 an)	1 137	945	1 574	740	3 259	689	587	690	626	2 592	6 988	55 362
% dans le total des DEFM	49,5	43,6	45,9	43,9	44,7	39,8	42,4	38,7	41,7	40,5	43,7	42,3

Source : ANPE/DRTEFP

ACCES A L'EMPLOI

Les caractéristiques des bénéficiaires des dispositifs d'accès à l'emploi

Fin décembre 2001, près de 30 % des demandeurs d'emploi recherchaient un emploi depuis au moins un an. Les plus de 50 ans présentent, au regard des données sur l'ancienneté au chômage, un risque d'exclusion important, près de la moitié d'entre eux sont chômeurs de longue durée. Le risque d'exclusion semble également important parmi les ouvriers ou les personnes les moins qualifiées. Ils sont proportionnellement plus nombreux à s'inscrire dans le chômage de long terme, voire de très long terme, que les cadres ou les techniciens et agents de maîtrise.

Les dispositifs d'aide à l'insertion sont en grande partie destinés à ce public chômeur de longue durée ou chômeur âgé. Les mesures d'aide à l'emploi peuvent être scindées en deux catégories, d'une part les aides à la formation et à l'insertion par l'économique, et d'autre part les contrats aidés, soit dans le secteur marchand, soit destinés au secteur non marchand (associations, par exemple). Certaines mesures ne concernent qu'une catégorie de public : par exemple, le programme TRAJET d'ACCès à l'Emploi (TRACE) concerne les jeunes de faible niveau de formation.

Les données présentées dans ce recueil ne montrent pas d'évolution car celles-ci sont pour l'essentiel le fait de l'évolution des enveloppes budgétaires allouées chaque année pour la mise en œuvre de la politique en faveur de l'emploi, et de l'évolution de la réglementation, notamment au regard du public éligible.

Il apparaît que les publics accueillis dans les différents dispositifs ne présentent pas le même profil. Ainsi, les femmes bénéficient plus souvent d'un Contrat Emploi-Solidarité (CES), tandis que les hommes entrent plus fréquemment en Contrat Initiative Emploi (CIE). Les employeurs de CES accueillent plus de bénéficiaires du RMI (32,8 % des cas), que les employeurs de CIE (13,5 %). Ces différences s'expliquent en partie par la différence de statut des employeurs entre les deux mesures, l'une ayant pour cible le secteur non marchand, à vocation plus sociale, que le secteur marchand, cible des CIE. La différence est moins nette pour l'ancienneté au chômage, les chômeurs de très longue durée, à la recherche d'un emploi depuis deux ans au moins, étant fortement présents dans le public recruté au titre de ces deux contrats.

ACCES A L'EMPLOI

Les définitions concernant les dispositifs d'accès à l'emploi

Le Contrat Emploi-Solidarité (CES)

Définition et objectif : permettre aux demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi de préparer leur insertion professionnelle dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé, à temps partiel et à durée déterminée.

Employeurs potentiels : collectivités locales, établissements publics, associations à but non lucratif, comités d'entreprise, sociétés mutualistes.

Public visé : demandeurs d'emploi de longue durée ayant 12 mois d'inscription dans les 18 derniers mois, demandeurs de plus de 50 ans, travailleurs handicapés, bénéficiaires du RMI et leurs ayants droit, jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion, bénéficiaires de l'Allocation Spécifique Solidarité (ASS) et de l'Allocation Parent Isolé (API), et toute personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le Contrat Emploi Consolidé (CEC), peut faire suite à un CES (66 % des entrées en CEC font suite à un CES, les autres étant des entrées directes). Il vise à offrir une solution d'insertion durable aux personnes en difficultés particulières et à permettre la réalisation d'un projet professionnel.

Le Contrat Initiative Emploi (CIE)

Définition et objectif : contribuer à l'insertion ou la réinsertion professionnelle de personnes qui sont ou qui risquent d'être exclues du marché du travail. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée, à temps plein ou à temps partiel.

Employeurs potentiels : employeurs affiliés à l'UNEDIC, établissements publics industriels et commerciaux, sociétés d'économie mixte.

Public visé : jusque décembre 2001, demandeurs d'emploi de longue durée ayant 12 mois d'inscription dans les 18 derniers mois, personnes âgées de plus de 50 ans, bénéficiaires du RMI ou de l'ASS, personnes isolées assurant ou ayant assuré une charge de famille, jeunes sans diplôme. Depuis janvier 2002, les conditions d'ancienneté au chômage ont été restreintes, le contrat étant éligible aux chômeurs de très longue durée et une condition d'ancienneté de 12 mois est opposée aux personnes de plus de 50 ans.

Mesures d'aide à l'insertion par l'économique

Associations intermédiaires

Les personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières (jeunes en grande difficulté, bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée), peuvent être recrutées par des associations conventionnées par l'Etat, afin de les mettre à disposition de particuliers, d'associations ou de collectivités pour effectuer des travaux occasionnels. Chaque salarié de l'association bénéficie d'un accompagnement.

Entreprises d'insertion

Il s'agit d'unités de production de biens et de services marchands conventionnées par l'Etat ayant pour objet exclusif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi qu'elles embauchent. Le public visé concerne les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, les bénéficiaires du RMI, les chômeurs de longue durée. Les personnes embauchées sont titulaires d'un contrat de travail de 24 mois au plus.

Mesures en faveur des jeunes demandeurs d'emploi

Le Trajet d'Accès à l'Emploi (TRACE) a pour objectif d'accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi, et de permettre l'accès à l'emploi durable au terme d'un parcours d'insertion adapté au jeune, d'une durée maximale de 18 mois.

Public visé : jeunes de 16 à 25 ans, en grande difficulté et situation d'exclusion professionnelle, c'est-à-dire sans diplôme, ni qualification professionnelle ou jeunes titulaires d'un diplôme, mais ayant besoin d'un appui personnalisé pour leur orientation professionnelle ou pour résoudre d'autres difficultés. Leur inscription à l'ANPE n'est pas nécessaire.

ACCES A L'EMPLOI

Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée et publics en difficulté
Les caractéristiques des bénéficiaires du Contrat Emploi-Solidarité (CES) entrés dans le dispositif en 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Total	7 850	2 407	3 030	2 618	8 055	2 896	1 799	1 626	1 660	7 981	23 886	294 544
Sexe (en %)												
Homme	44,7	38,6	30,9	28,4	32,4	38,2	36,9	29,6	29,2	34,3	37,0	35,5
Femme	55,3	61,4	69,1	71,6	67,6	61,8	63,1	70,4	70,8	65,7	63,0	64,5
Age (en %)												
18-25 ans	22,5	13,0	15,8	20,7	16,5	14,6	8,7	13,6	7,0	11,5	16,8	18,2
26-49 ans	60,3	64,2	67,1	60,8	64,2	63,3	65,3	64,8	63,2	64,0	62,8	66,9
50 ans ou plus	17,2	22,8	17,1	18,5	19,3	22,1	26,1	21,6	29,8	24,5	20,3	14,9
Chômage (en %)												
CLD discontinu (12/18 mois)	2,4	3,4	2,0	3,0	2,8	1,6	6,0	8,5	1,1	3,9	3,0	5,4
CLD continu (> 1 an)	60,6	74,2	73,1	67,0	71,4	68,5	72,9	76,1	90,5	75,6	69,3	72,7
CTLD (> 2 ans)	36,3	49,5	45,3	42,7	45,7	43,7	39,9	41,9	45,5	42,9	41,7	46,4
Total CLD	63,0	77,6	75,1	70,0	74,2	70,1	78,9	84,7	91,6	79,5	72,3	78,0
Niveau de formation (en %)												
I+II+III	10,5	9,8	4,4	4,9	6,1	4,0	5,5	4,3	4,2	4,4	7,0	4,0
IV	16,8	14,6	11,2	15,9	13,7	7,8	11,7	11,7	10,7	10,1	13,5	11,2
V	17,7	9,2	10,7	11,1	10,4	12,7	11,8	21,2	9,3	13,5	13,8	15,2
V bis	24,1	21,5	36,5	30,1	29,9	27,3	26,1	25,8	21,9	25,6	26,6	30,2
VI	25,4	36,7	30,9	32,4	33,1	43,8	35,5	31,2	45,1	39,6	32,8	35,7
Non précisé	5,6	8,2	6,4	5,6	6,7	4,4	9,4	5,8	8,9	6,7	6,3	3,7
% de bénéficiaires du RMI	33,1	30,6	31,3	24,8	29,0	38,7	39,1	30,5	34,9	36,3	32,8	38,8
Nombre de Contrats-Emploi-Consolidés (conventions nouvelles)	920	299	430	379	1 108	291	179	211	288	969	2 997	47 062

Source : CNASEA

ACCES A L'EMPLOI

Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée et publics en difficulté
Les caractéristiques des bénéficiaires du Contrat Initiative Emploi (CIE) entrés dans le dispositif en 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Total	3 430	1 895	3 126	2 300	7 321	1 555	1 541	1 448	1 734	6 278	17 029	90 592
Sexe (en %)												
Homme	59,5	63,1	64,2	60,7	62,8	62,2	59,8	61,7	60,6	61,1	61,5	59,1
Femme	40,5	36,9	35,8	39,3	37,2	37,8	40,2	38,3	39,4	38,9	38,5	40,9
Age (en %)												
18-25 ans	8,4	12,5	13,3	13,0	13,0	12,0	10,8	11,1	11,7	11,4	11,5	10,1
26-49 ans	51,3	47,3	55,6	50,3	51,8	49,1	45,6	45,0	50,6	47,7	50,2	60,4
50 ans ou plus	40,3	40,2	31,1	36,7	35,2	38,9	43,5	43,9	37,7	40,9	38,3	29,5
Chômage (en %)												
CLD (> 1 an)	66,3	61,5	63,4	65,3	63,5	60,3	62,2	56,4	69,2	62,3	63,6	65,2
CTLTD (> 2 ans)	42,0	37,0	40,3	39,1	39,1	35,1	32,6	32,0	42,3	35,8	38,5	40,5
Niveau de formation (en %)												
I+II+III	24,1	21,1	9,9	14,2	14,1	11,7	18,6	15,2	11,6	14,2	16,2	11,9
IV	18,5	18,3	13,5	16,7	15,7	16,5	16,7	15,3	16,0	16,2	16,4	14,8
V	23,2	25,2	27,2	29,1	27,3	34,0	31,5	32,5	31,7	32,4	28,3	38,7
V bis	31,2	32,5	45,3	37,2	39,4	33,1	30,7	32,4	36,2	33,2	35,5	31,3
VI	3,0	3,0	4,1	2,9	3,4	4,8	2,5	4,6	4,5	4,1	3,6	3,3
% de bénéficiaires du RMI	17,0	14,5	15,4	12,9	14,4	10,8	8,4	11,0	11,8	10,5	13,5	18,6

Source : ANPE/DARES

ACCES A L'EMPLOI

Les mesures en faveur des jeunes demandeurs d'emploi

Les caractéristiques des bénéficiaires du TRAJET d'ACCès à l'Emploi (TRACE) entrés dans le dispositif en 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France entière (*)
Total	803	312	813	482	1 607	562	823	653	555	2 593	5 003	51 281
Sexe (en %)												
Homme	48,7	53,8	48,6	47,1	49,2	50,0	52,0	45,2	46,5	48,7	48,8	48,2
Femme	49,3	45,8	51,3	52,5	50,6	49,8	47,8	54,8	53,2	51,1	50,7	51,8
Age (en %)												
16-17 ans	4,5	15,7	9,6	8,3	10,4	14,4	14,3	16,4	9,2	13,8	11,2	15,4
18-21 ans	57,0	53,2	55,8	55,8	55,3	55,3	56,4	53,0	58,9	55,8	55,9	58,3
22 ans ou plus	38,5	31,1	34,6	35,9	34,3	30,2	29,3	30,6	31,9	30,4	32,9	26,3
Niveau de formation (en %)												
I à IV	18,1	12,5	16,9	13,1	14,9	9,6	11,4	18,7	9,7	12,5	14,2	7,3
V	11,3	9,9	12,1	9,8	11,0	8,9	14,8	16,7	13,9	13,8	12,5	38,4
V bis	23,4	16,3	20,8	21,0	20,0	28,3	24,4	20,2	21,8	23,6	22,4	30,9
VI	40,3	51,3	49,0	42,3	47,4	48,4	46,7	42,4	47,6	46,2	45,6	23,4
Non précisé	6,8	9,9	1,4	13,9	6,8	4,8	2,7	2,0	7,0	3,9	5,3	

Source : DRTEFP

(*) Les données nationales incluent les DOM et concernent le premier semestre 2001

Les mesures d'aide à l'insertion par l'économique en 2000 et 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France	France métropolitaine
Associations Intermédiaires												
Salariés actifs en fin de mois, moyenne année 2000	971	786	128	244	1158	645	576	433	456	2110	4239	40 808
Salariés actifs en fin de mois, moyenne année 2001	967	898	203	178	1279	550	485	419	473	1927	4173	37 566
Entreprises d'insertion												
Nombre de salariés embauchés sous CDD au cours de l'année 2000	194	525	146	184	855	112	248	120	783	1263	2312	12 754
Nombre de salariés embauchés sous CDD au cours de l'année 2001	211	511	130	150	791	108	225	74	794	1201	2203	12 251

Source : DDTEFP

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

Les définitions des différents minima sociaux

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Cette prestation versée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) s'adresse aux personnes de 20 à 60 ans handicapées sans ressource ou disposant de ressources modestes, dont le handicap, apprécié par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) entraîne l'impossibilité de travailler, ou qui ont un taux d'incapacité d'au moins 80 %. Un couple peut recevoir deux allocations. En cas de droit à une aide au logement, les bénéficiaires d'une AAH, dont le taux d'incapacité est de 80 % ont droit à une aide complémentaire.

Allocation de Parent Isolé (API)

Elle a été créée en 1976 pour apporter un minimum de ressources aux personnes isolées assumant seules la charge d'enfant(s). La femme seule enceinte est assimilée à un parent isolé. L'allocation est versée par les CAF ou les MSA pendant 12 mois consécutifs dans la limite d'un délai de 18 mois à compter de la date d'ouverture du droit ou jusqu'à ce que le plus jeune enfant à charge ait atteint l'âge de 3 ans.

Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

Instaurée en 1984, elle est destinée aux chômeurs qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage. L'allocataire doit justifier d'au moins 5 années d'activité salariée au cours des 10 dernières années précédant la rupture du contrat. Depuis le 1er janvier 1997, pour les nouvelles ouvertures de droit, les périodes de chômage indemnisé ne sont plus considérées comme des périodes assimilées. L'ASS est servie par les ASSEDIC.

Allocation d'Insertion (AI)

L'allocation, créée en 1984, est réservée depuis 1992 à des populations particulières : les détenus libérés et les personnes en attente de réinsertion ou en instance de reclassement (rapatriés, apatrides, réfugiés et personnes ayant sollicité l'asile en France, salariés expatriés non couverts par le régime d'assurance chômage, etc.). Cette allocation est versée par les ASSEDIC.

Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV)

C'est un complément de ressources qui permet de porter au niveau du « minimum vieillesse » les revenus des personnes âgées disposant de faibles moyens d'existence. L'allocataire doit être âgé de plus de 65 ans (ou de 60 ans en cas d'incapacité au travail), être titulaire d'avantages de base des régimes obligatoires d'assurance vieillesse ou d'une allocation spéciale vieillesse, et disposer de ressources inférieures au « minimum vieillesse ». Cette allocation est versée par les caisses de retraite.

Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Institué par la loi du 1er décembre 1988 et modifié par la loi du 29 juillet 1992, il garantit des ressources minimales à toute personne de 25 ans ou plus (ou de moins de 25 ans avec des enfants à charge). Le bénéficiaire s'engage à participer aux actions nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle. Les actions d'insertion concernent aussi éventuellement ses ayants droit. Le RMI est versé par les CAF ou les MSA.

Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI)

Créée en 1930 et servie par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), l'allocation permet d'assurer un minimum de ressources aux titulaires d'une pension invalidité servie par un régime de sécurité sociale au titre d'une incapacité permanente. Le bénéficiaire doit être âgé de moins de 60 ans.

Allocation d'Assurance Veuvage (AAV)

Elle a été créée en 1980 pour assurer un minimum de ressources au conjoint survivant d'un assuré social. Le bénéficiaire doit être âgé de moins de 55 ans et avoir élevé au moins un enfant pendant 9 ans avant son 16e anniversaire, ou élever un enfant au moment du veuvage. Il ne doit pas vivre maritalement avec une autre personne. Cette allocation est gérée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) ou les Mutualités Sociales Agricoles (MSA).

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

Les allocataires de minima sociaux au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	18 662	10 785	13 340	10 607	34 732	8 611	7 511	6 666	7 912	30 700	84 094
Allocation Parent Isolé (API)	3 897	2 162	5 250	2 359	9 771	2 517	1 815	2 295	2 297	8 924	22 592
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	18 406	8 359	12 949	7 439	28 747	4 495	4 497	4 134	5 372	18 498	65 651
Allocation d'Insertion (AI)	9 709	808	3 010	981	4 799	711	686	869	1 321	3 587	18 095
Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV)	19 076	6 406	8 215	7 056	21 677	5 156	4 301	4 358	5 443	19 258	60 011
Revenu Minimum d'Insertion (RMI) (1)	46 872	18 540	39 009	20 020	77 569	9 355	8 423	11 857	13 499	43 134	167 575
Allocation Supplémentaire du Fonds Spécial d'Invalidité (ASi)	2 014	820	1 405	854	3 079	ND	527	575	678	1 780	6 873
Allocation Veuvage (2)	160	132	250	121	503	152	122	127	137	538	1 201
Total (3)	118 796	48 012	83 428	49 437	180 877	30 997	27 882	30 881	36 659	126 419	426 092

Sources : Caisses d'Allocations Familiales (CAF) d'Ile-de-France, Direction de la Recherche des Études de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), Groupement des Assedic de la Région Parisienne (GARP), Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAMIF).

(1) En outre, la Mutualité Sociale Agricole a versé le RMI à 169 bénéficiaires en Ile-de-France qui ne sont pas dénombrés dans ce tableau.

(2) Il s'agit des données 2000.

(3) Ces chiffres émanant de sources différentes, un faible nombre de bénéficiaires peut apparaître plusieurs fois, au titre de plusieurs minima sociaux.

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

Les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 2001

Commentaires

Pour la troisième année consécutive, le nombre d'allocataires du RMI a baissé en Ile-de-France mais avec une amplitude en 2001, 2 fois plus faible qu'en 2000, - 2,6 % contre - 5,2 %.

Pour information, la tendance s'inverse à partir de juin 2002 puisque le nombre d'allocataires du RMI augmente de 1,4 % sur l'ensemble de la région.

La situation de décembre 2001 reflétait, sans doute, l'amélioration relative de l'environnement économique et la baisse corrélative du chômage.

Mais déjà cette année-là, le nombre d'ouvertures de droits progressait par rapport à 2000 : 39 801 en 2001 contre 38 006 en 2000, signe d'un ralentissement économique et d'un début de retournement de situation.

En métropole, la baisse du nombre d'allocataires du RMI entamée en 2000 (- 5,2 %) s'est aussi ralentie en 2001 (- 2,5 %).

A l'inverse des autres départements, la Seine-Saint-Denis connaît une légère reprise à la hausse (+ 0,5 %).

En 2001, Paris et la Seine-Saint-Denis abritent la moitié des 167 600 allocataires du RMI de la région.

La faible part des allocataires âgés de moins de 25 ans est due en grande partie aux conditions restrictives d'accès au RMI, en effet le droit pour les moins de 25 ans est conditionné à la charge d'enfants. En outre, l'allocation de parent isolé est destinée sans condition d'âge, mais sous certaines autres conditions, aux parents seuls chargés de famille ou aux femmes enceintes sans enfant.

Près de sept allocataires du RMI sur dix (68 %) n'ont pas d'enfant à charge, la majorité des bénéficiaires étant composée d'hommes seuls et de femmes seules (respectivement 43,2 % et 21,6 %).

Entre 2000 et 2001, la part des familles monoparentales bénéficiaires du RMI a augmenté passant de 18 % à 20,9 %, tandis que celle des couples avec enfant(s) a baissé passant de 13,4 % à 11,2 %.

La situation par rapport au logement des bénéficiaires du RMI apparaît stable, entre 2000 et 2001, un peu plus de 4 sur 10 percevant une aide au logement. Parmi ceux qui ne bénéficient pas d'aide au logement, la proportion de mal logés ou de non logés ne s'est pas réduite.

L'intéressement à la reprise d'activité a concerné en 2001, 7,9 % des bénéficiaires contre 8,5 % en 2000. En métropole 12,2 % des bénéficiaires du RMI sont concernés par ce dispositif en 2001.

Rapportée à la population du recensement de 1999, la population des foyers bénéficiaires du RMI (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge) représente 2,8 % des Franciliens. Pour information, le taux de personnes couvertes par le RMI s'élève à 3,1 % pour la France métropolitaine (chiffres CAF et MSA). Il y a de fortes disparités entre les départements franciliens, c'est dans les Yvelines que la situation est la plus favorable, 1,1 % de la population vit dans un foyer bénéficiant du RMI, en Seine-Saint-Denis, c'est le cas de 5,7 % de la population.

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

Les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 2001

Définitions

Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) vise à assurer un minimum de ressources aux personnes âgées de 25 ans ou plus, aux personnes qui, quel que soit leur âge, assurent la charge d'au moins un enfant (né ou à naître). La décision d'attribution du RMI relève du Préfet du département. Son versement est subordonné à l'engagement de l'intéressé à participer à des actions d'insertion. Il est calculé trimestriellement et versé mensuellement. Le RMI est une allocation différentielle, son montant est égal à la différence entre le montant plafond du RMI et la moyenne mensuelle de ressources de l'allocataire et de son conjoint ou concubin. Le montant maximum varie en fonction de la taille du foyer de l'allocataire. A titre indicatif, au 1er janvier 2001, le montant mensuel plafond du RMI pour une personne seule s'élève à 397,66 €, pour un couple sans enfant à charge, à 596,49 €.

Structure familiale : il s'agit de la structure du foyer de l'allocataire bénéficiaire du RMI, considéré administrativement par rapport aux conditions d'ouverture de droit. Ainsi, un allocataire "seul" peut vivre avec ses parents, être hébergé par des amis. Les enfants sont ici considérés à charge dans les mêmes conditions que pour les prestations familiales (moins de 20 ans).

Ancienneté dans le dispositif : c'est la dernière date d'entrée dans le dispositif qui est ici prise en compte. Les "aller-retour" ne sont pas mesurés.

Situation par rapport au logement : si le bénéficiaire du RMI perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un "forfait logement" est déduit de l'allocation de RMI (de 47,72 € pour une personne seule à 118,11 € pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement insalubre ou surpeuplé, comme les sans-domicile fixe, ne peuvent prétendre à une aide au logement, de ce fait, le forfait logement ne leur est pas retiré.

Situation par rapport à l'insertion professionnelle : pour faciliter la reprise d'activité professionnelle ou l'engagement dans une formation des allocataires du RMI, des mécanismes d'incitation financière ont été mis en place sous la forme de mesures d'intéressement. Elles permettent, sous certaines conditions, un cumul des revenus d'activité et de l'allocation de RMI.

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

Les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Nombre d'allocataires du RMI	46 872	18 540	39 009	20 020	77 569	9 355	8 423	11 857	13 499	43 134	167 575
Evolution 2001/2000 (en %)	-2,5	-5,3	0,5	-3,2	-1,9	-3,0	-6,7	-2,7	-3,4	-3,8	-2,6
Structure par âge (en %)											
< 25 ans	0,8	1,4	2,3	1,6	1,9	3,0	2,4	3,2	2,9	2,9	1,9
25-29 ans	17,0	17,7	17,4	16,9	17,3	18,5	20,6	17,8	17,8	18,5	17,6
30-39 ans	30,5	32,6	33,6	33,8	33,4	30,1	30,4	33,4	32,1	31,7	32,2
40-49 ans	25,2	24,2	25,0	25,5	24,9	24,9	22,5	24,3	23,9	23,9	24,7
50 ans ou plus	26,5	24,0	21,7	22,2	22,4	23,5	24,2	21,4	23,3	23,0	23,7
Structure familiale (en %)											
Homme seul	50,0	44,7	39,5	44,8	42,1	35,0	42,0	38,0	36,4	37,6	43,2
Femme seule	25,3	23,1	18,6	19,7	19,9	21,3	22,9	19,0	19,5	20,4	21,6
Famille monoparentale	14,8	20,1	25,7	21,5	23,3	25,3	19,9	23,7	23,1	23,1	20,9
Couple sans enfant	3,1	2,8	3,1	3,0	3,0	4,1	3,2	3,6	3,9	3,7	3,2
Couple avec enfant(s)	6,7	9,3	13,2	11,0	11,7	14,2	11,9	15,7	17,1	15,1	11,2
Ancienneté dans le dispositif (en %)											
Moins d'1 an	25,1	23,9	21,9	21,0	22,1	26,7	31,7	22,0	23,0	25,2	23,8
De 1 à 4 ans	45,3	45,0	45,6	47,0	45,8	47,6	39,8	43,6	44,8	44,1	45,2
5 ans ou plus	29,6	31,2	32,5	32,0	32,1	25,7	28,5	34,5	32,2	30,7	31,0
Situation par rapport au logement (en %)											
Logement autonome avec aide au logement	45,6	43,9	46,1	42,0	44,5	44,0	39,2	38,0	40,8	40,4	43,7
Hébergés, propriétaires, ...	37,3	45,4	42,6	44,1	43,7	46,5	47,9	45,0	47,5	46,7	42,7
Mal logés, SDF, ...	17,1	10,7	11,3	14,0	11,8	9,5	12,9	17,0	11,7	12,9	13,6
Situation par rapport à l'insertion professionnelle											
RMI + intéressement (en %)	8,2	7,6	5,6	7,1	6,5	13,4	11,4	8,6	8,5	10,1	7,9
Population (*) des foyers bénéficiaires du RMI	71 467	31 493	78 626	36 384	146 503	19 066	15 502	24 049	28 696	87 313	305 283
En % de la population du RP99	3,4	2,2	5,7	3,0	3,6	1,6	1,1	2,1	2,6	1,8	2,8

Source : Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France

(*) Il s'agit des bénéficiaires du RMI augmentés des conjoints, enfants, et autres personnes à charge.

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

Les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé au 31 décembre 2001

L'Allocation de Parent Isolé (API) est servie sous conditions de ressources aux personnes assumant seules la charge d'un ou de plusieurs enfants, soit pendant un an après un veuvage ou une séparation, soit jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait atteint l'âge de trois ans. Cette allocation est versée également aux femmes seules enceintes.

Elle garantit aux bénéficiaires un minimum de ressources en fonction du nombre d'enfants à charge. Son montant est calculé trimestriellement par différence entre la moyenne mensuelle des ressources du bénéficiaire (y compris les prestations familiales auxquelles il peut prétendre) et le montant maximum de l'API qui, au 1er janvier 2001, pour un enfant, s'élève à 669,71 € par mois, pour deux enfants à 837,10 €.

Si l'allocataire bénéficie d'un logement gratuit ou s'il perçoit une aide au logement, un "forfait logement" est déduit de l'allocation. Ce forfait varie de 45,80 € pour une femme seule enceinte, à 113,34 € pour un parent avec deux enfants ou plus à charge.

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

Les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Nombre d'allocataires de l'API	3 897	2 162	5 250	2 359	9 771	2 517	1 815	2 295	2 297	8 924	22 592
Evolution 2001/2000 (en %)	-3,6	5,1	6,2	7,2	6,2	13,3	7,7	8,5	9,3	9,9	5,7
Répartition par sexe (en %)											
Hommes	1,0	0,7	1,0	0,9	0,9	1,0	1,1	0,7	0,8	0,9	0,9
Femmes	99,0	99,3	99,0	99,1	99,1	99,0	98,9	99,3	99,2	99,1	99,1
Structure par âge (en %)											
< 25 ans	31,0	34,4	37,1	36,4	36,3	43,3	41,4	40,0	43,8	42,2	37,7
25 à 29 ans	24,7	23,7	24,6	23,1	24,1	22,7	22,6	25,0	23,1	23,4	23,9
30 à 39 ans	35,5	32,9	30,9	32,9	31,8	25,8	26,7	28,9	25,7	26,8	30,5
40 ans ou plus	8,8	9,0	7,4	7,7	7,8	8,1	9,3	6,1	7,4	7,7	7,9
Répartition par nombre d'enfants (en %)											
0 enfant	6,4	5,3	5,1	6,7	5,5	6,8	8,7	6,7	7,2	7,3	6,4
1 enfant	53,9	56,6	49,2	51,1	51,3	48,2	47,4	48,6	50,6	48,8	50,7
2 enfants	25,7	23,9	26,6	26,1	25,9	26,4	25,5	26,9	25,8	26,2	26,0
3 enfants ou plus	14,0	14,2	19,1	16,1	17,3	18,7	18,4	17,8	16,4	17,8	16,9
Population (*) des foyers bénéficiaires de l'API	10 033	5 543	14 325	6 186	26 054	6 806	4 875	6 145	6 048	23 874	59 961

Source : Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France
 (*) Il s'agit des bénéficiaires de l'API augmentés des enfants à charge.

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France au 31 décembre 2001

Situation familiale	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Nombre d'allocataires	358 317	217 809	258 846	192 433	669 088	174 969	182 575	166 175	171 373	695 092	1 722 497
Dont (en %) :											
Isolés hommes	24,6	15,4	15,7	14,8	15,3	8,8	9,6	11,8	10,8	10,2	15,2
Isolées femmes	27,7	17,5	14,7	16,3	16,1	11,3	11,5	11,9	12,0	11,7	16,7
Couples sans enfant	4,0	3,6	4,9	4,0	4,2	3,1	2,8	2,9	3,7	3,1	3,7
Monoparents hommes	0,6	0,8	1,0	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9
Monoparents femmes (*)	11,8	14,5	17,4	15,8	16,0	14,1	12,7	14,4	14,9	14,0	14,3
Couples avec enfant(s)	31,2	48,2	46,3	48,1	47,4	61,4	62,3	57,9	57,7	59,9	49,1
Part de la population couverte (**) par la CAF (en %)	37,9	43,0	54,2	44,6	47,4	48,0	44,7	46,2	49,8	47,0	45,4

Source : Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France

(*) y compris les femmes enceintes sans enfant.

(**) Il s'agit des allocataires des CAF plus les conjoints, enfants, et autres personnes à charge, rapportés à la population du RP de 1999.

Allocataires : Il s'agit des bénéficiaires d'une ou plusieurs prestations payées par les Caisses d'Allocations Familiales pour décembre 2001, et/ou ayant perçu, entre avril et septembre, une allocation de garde d'enfant à domicile ou une aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, et/ou ayant reçu en août une allocation de rentrée scolaire.

Les allocataires bénéficiant de prestations fixées par des conventions internationales et les migrants ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Sont considérés comme enfants à charge, au sens des prestations familiales, les enfants de moins de 20 ans à la condition qu'ils ne perçoivent pas plus de 55 % du SMIC.

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

Les allocataires à bas revenus au 31 décembre 2001

Commentaires

Le nombre des allocataires à bas revenus en Ile-de-France s'élève en 2001 à 447 688, alors qu'ils étaient 440 777 en 2000, soit une progression de 1,6 %.

Ce chiffre doit être interprété avec une certaine prudence compte tenu des modalités d'actualisation du seuil de pauvreté. L'enquête initiale conduite par l'INSEE permettant de fixer le revenu médian par unité de consommation date de 1994/1995. Le montant de ce revenu médian est, depuis, actualisé annuellement à partir d'autres données fournies par la comptabilité nationale.

A titre indicatif, le seuil de pauvreté est passé de 643,18 € en 2000 à 669,40 € en 2001, soit une progression de 4,1 %.

Ceci étant posé, la comparaison entre les départements franciliens montre que dans deux départements, le nombre des allocataires à bas revenus a baissé : Yvelines (-0,6 %) et Paris (-2 %). Mais les allocataires de Paris représentent près d'un allocataire francilien à bas revenus sur quatre, ceux des Yvelines 7 %.

Dans tous les autres départements, leur nombre a augmenté. En Essonne et en Seine-Saint-Denis, la progression est la même (4,5 %), mais la situation de départ est très différente puisque le nombre des allocataires à bas revenus en Seine-Saint-Denis est beaucoup plus élevé qu'en Essonne.

Près d'un allocataire à bas revenus sur deux est, en Ile-de-France, une personne seule sans conjoint ni enfant(s) à charge.

En grande couronne ainsi qu'en Seine-Saint-Denis la majorité des allocataires à bas revenus est constituée de familles avec enfants à charge.

C'est en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise que le profil familial est le plus marqué. Ces différences reflètent aussi des structures de population.

En Ile-de-France un allocataire sur deux sous le seuil de pauvreté ne perçoit aucun des minima sociaux versés par la CAF (Revenu Minimum d'Insertion, Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Parent Isolé).

Globalement, plus d'un million de personnes vivent en Ile-de-France dans un foyer allocataire qualifié de pauvre dont environ 450 000 sont des enfants de moins de 20 ans. En France métropolitaine, le nombre d'allocataires CAF à bas revenus s'élève à 2 654 599, soit 6 264 080 personnes vivant dans ces foyers allocataires.

Méthodologie et définition

Le seuil de pauvreté

Il est déterminé à partir de l'enquête nationale "budget des familles" réalisée en 1994/1995 par l'INSEE.

Un foyer est dit à « bas revenus », c'est-à-dire vivant en dessous du seuil de pauvreté, lorsque son revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur à la moitié du revenu médian par unité de consommation de la population enquêtée par l'INSEE (hors personnes de 65 ans ou plus), soit en 1994, 535,55 €. Réactualisé chaque année, ce seuil est de 669,40 € pour les revenus de 2000 (revenus déclarés par les allocataires présents dans le fichier en décembre 2001). Une des limites de cette approche est que le seuil est national.

Le Revenu par Unité de Consommation

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires étudiants, percevant l'ALS, ou sans enfant percevant l'APL, et les allocataires de 65 ans ou plus ont été exclus du champ de l'étude concernant les allocataires à bas revenus. Finalement, la population de référence comprend 1 479 257 allocataires. Parmi ceux-ci, 447 688 vivent avec des "bas revenus", c'est-à-dire en dessous du seuil de pauvreté. Afin de pouvoir comparer les revenus des foyers allocataires, de taille et de composition démographique différentes, on considère leur "niveau de vie", c'est-à-dire le revenu par équivalent-adulte ou unité de consommation obtenu au moyen d'une échelle d'équivalence. La mesure du "niveau de vie" est calculée à partir du revenu total divisé par le nombre d'unités de consommation.

Les unités de consommation du foyer allocataire sont obtenues en additionnant les membres du foyer pondérés par les coefficients suivants :

1 pour l'allocataire ; + 0,5 par adulte et enfant de 14 ans ou plus ; + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ; + 0,2 pour les familles monoparentales.

Les ressources sont appréciées à partir des revenus annuels déclarés par l'allocataire et son conjoint ou concubin éventuel. Ces revenus sont ramenés par mois et augmentés du montant des prestations perçues pour le mois de décembre.

ALLOCATAIRES ET MINIMA SOCIAUX

Les allocataires à bas revenus au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Nombre d'allocataires à bas revenus	108 628	51 881	93 706	50 957	196 544	34 865	31 538	34 990	41 123	142 516	447 688
Evolution 2001/2000 (%)	-2,0	1,5	4,5	2,3	3,1	2,0	-0,6	4,5	3,0	2,3	1,6
Dont : (en %)											
Isolés	59,4	48,0	39,3	45,5	43,2	35,6	41,5	40,5	35,6	38,1	45,5
Couples sans enfant	5,3	5,6	5,6	5,6	5,6	5,1	5,6	5,3	5,7	5,4	5,5
Familles monoparentales	18,6	24,1	25,8	25,0	25,1	31,3	26,4	28,1	26,9	28,1	24,5
Couples avec 1 ou 2 enfant(s)	11,2	14,8	17,9	15,6	16,5	17,3	15,9	16,4	18,9	17,2	15,5
Couples avec 3 enfants ou plus	5,5	7,5	11,4	8,3	9,6	10,7	10,6	9,7	12,9	11,0	9,0
Dont percevant : (en %)											
RMI (1)	42,3	34,8	40,8	38,7	38,7	26,4	26,3	33,3	32,1	29,7	36,7
API (2)	3,5	4,1	5,4	4,5	4,8	7,0	5,6	6,3	5,4	6,1	4,9
AAH (3)	7,7	8,5	6,6	8,5	7,6	9,9	9,9	9,1	8,2	9,2	8,1
Aucun minimum versé par la CAF (en %)	46,5	52,6	47,3	48,3	48,9	56,6	58,2	51,3	54,3	55,0	50,3
Percevant une aide au logement (en %)	58,8	61,3	60,8	57,8	60,2	59,1	60,0	56,6	58,9	58,6	59,3
Population (*) des foyers allocataires à bas revenus dont enfants de moins de 20 ans	211 629	116 267	243 689	119 857	479 813	92 146	79 905	87 765	112 711	372 527	1 063 969
	74 188	46 757	109 291	50 515	206 563	43 281	35 896	39 211	52 585	170 973	451 724

Source : Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France (CAF)

(1) Revenu Minimum d'Insertion

(2) Allocation de Parent Isolé

(3) Allocation aux Adultes Handicapés

(*) Il s'agit des allocataires à bas revenus augmentés des conjoints, enfants, et autres personnes à charge.

La Couverture Maladie Universelle de base et la couverture maladie complémentaire

En France, la protection sociale contre les risques financiers liés à la maladie repose sur deux volets :

- l'affiliation à l'assurance maladie (Sécurité Sociale) à financement contributif obligatoire ;
- la protection complémentaire qui a un caractère facultatif et qui est assurée par les mutuelles, les institutions de prévoyance ou les compagnies d'assurance.

L'affiliation à l'assurance maladie sur critère de résidence ou CMU de base

La loi du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle permet d'affilier automatiquement au régime de l'Assurance maladie sur critère de résidence, toute personne résidant en France de façon stable et régulière si elle n'a pas de droits ouverts à un autre titre à un autre régime d'assurance maladie (à titre professionnel, d'allocataire ou d'ayant droit d'un assuré).

L'ouverture des droits est conditionnée par le dépôt d'une demande auprès de la Caisse d'assurance maladie (Caisse de sécurité sociale), sauf pour les personnes couvertes auparavant par l'assurance personnelle, transférées automatiquement à la CMU de base.

Les bénéficiaires ayant des ressources supérieures à un plafond (6402,86 €) doivent acquitter une cotisation proportionnelle à leurs revenus.

La protection complémentaire en matière de santé ou couverture maladie complémentaire.

La loi portant création d'une couverture maladie universelle permet de fournir une couverture complémentaire gratuite à toute personne résidant en France de façon stable et régulière, sous condition de ressources fixées par décret. Le plafond de ressources mensuel est au 1er janvier 2001 de 548,82 € pour une personne seule, ce plafond évolue en fonction de la composition du foyer. La CMU complémentaire permet la prise en charge avec dispense d'avance de frais de ticket modérateur, du forfait journalier et des frais supplémentaires concernant les prothèses dentaires, l'orthopédie dento-faciale et certains dispositifs médicaux à usage individuel (lunettes).

L'ouverture des droits est conditionnée au dépôt d'une demande auprès de la Caisse d'assurance maladie (Caisse de sécurité sociale), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse maladie régionale ou la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole, en fonction de leur régime de base. Le bénéficiaire de la CMU complémentaire choisit si les prestations seront versées par la Caisse d'assurance maladie ou par un organisme complémentaire (mutuelle, assurance ou institut de prévoyance) ayant indiqué vouloir assurer la gestion de la CMU complémentaire.

Les bénéficiaires (assurés et ayants droit) de la Couverture Maladie Universelle (CMU) au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Bénéficiaires affiliés sur critère de résidence (CMU de base)	74 258	30 143	51 117	21 847	103 107	12 382	19 465	21 656	23 381	76 884	254 249
Bénéficiaires de la CMU complémentaire - option CPAM	168 396	73 134	143 956	74 673	291 763	33 437	36 860	54 977	65 571	190 845	651 004
Bénéficiaires de la CMU complémentaire - option organisme complémentaire	10 759	3 874	3 959	3 940	11 773	10 208	8 792	5 144	2 638	26 782	49 314

Sources : CNAAMTS et CRAMIF

SANTE

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé

La loi contre les exclusions du 29 juillet 1998 et la circulaire de la direction des hôpitaux du 17/12/98 ont institué les PASS afin d'offrir, au sein des hôpitaux, des dispositifs d'accueil, d'information et de prévention, d'orientation et de soins, aux personnes en difficulté. Ces permanences médico-sociales doivent faciliter l'accès aux soins et aussi apporter une aide pour la constitution de dossiers Couverture Maladie Universelle ou Aide Médicale d'Etat pour les personnes ne bénéficiant d'aucune protection.

L'Aide Médicale d'Etat

Elle est destinée à permettre, sous condition de ressources, l'accès aux soins de personnes qui ne sont pas juridiquement en position de bénéficiaire de la couverture maladie universelle de base ou de la protection complémentaire en matière de santé.

Elle concerne :

- des étrangers résidant en France (Métropole et DOM) de façon habituelle, mais sans remplir les conditions de régularité de séjour ;
- des étrangers résidant en France (Métropole et DOM) en situation régulière, mais ne remplissant pas encore la condition de stabilité de résidence, à l'exception de ceux à qui le délai de résidence n'est pas opposable, notamment les demandeurs d'asile ;
- sous conditions particulières d'admission, des personnes ne résidant habituellement pas en métropole ou dans les DOM, mais admises individuellement par décision ministérielle, à titre humanitaire (par exemple des Français expatriés ou résidant dans un TOM accueillis pour soins, des étrangers non résidents, etc.) ;
- les personnes à charge du bénéficiaire de l'AME.

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de l'Ile-de-France au 31 décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Nombre de PASS (au 31 décembre 2001)	12	7	6	6	19	5	5	6	5	21	52
Nombre de personnes sans couverture sociale qui se sont adressées à une PASS entre le 1 ^{er} janvier 2000 et 31 octobre 2000 (*)	9 361	977	1 659	762	3 398	170	12	422	405	1 009	13 768

Sources : DRASS et DDASS de l'Ile-de-France

(*) Enquête "degré d'implication des PASS dans la CMU et l'AME " effectuée en décembre 2000 :
Ont été constitués par les PASS entre janvier 2000 et octobre 2000 :

- 454 dossiers CMU uniquement de base
- 1 178 dossiers CMU uniquement complémentaires
- 1 428 dossiers CMU de base et complémentaire
- 5 310 dossiers AME

Les chiffres donnés sur le nombre de dossiers constitués sont sous-estimés du fait que 3 PASS n'ont pas répondu à l'enquête

URGENCE SOCIALE

Introduction

Ce chapitre sur l'urgence sociale s'organise de la manière suivante :

Il s'ouvre sur des données concernant les dispositifs globaux d'accueil des populations en difficulté et sur des études plus spécifiques des caractéristiques de ces populations, menées par :

- l'INSEE (enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier-février 2001) ;
- la DRASS d'Ile de France et les DDASS (enquêtes « une nuit donnée » auprès des personnes hébergées en centres d'hébergement et de réinsertion sociale et en centres d'accueil d'urgence) ;
- l'observatoire du samusocialdeParis auprès des personnes en contact avec le samusocialdeParis.

Ensuite, le rôle, l'activité des services des 115 de Paris, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine ainsi que les caractéristiques socio-démographiques des usagers sont présentés.

Enfin, et compte tenu de la croissance importante du nombre de familles demandeuses d'asile dans ces structures d'accueil depuis cinq ans, il a semblé intéressant de publier des données de la Coordination de l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile (CAFDA) et de France Terre d'Asile qui permettent de mieux connaître la situation de ces personnes à leur arrivée et les modalités de leur prise en charge.

URGENCE SOCIALE

Les sans-domicile usagers des services d'aide dans l'agglomération parisienne – enquête INSEE (janvier et février 2001)

La population des sans-domicile échappe aux enquêtes traditionnelles réalisées auprès des personnes habitant un logement ordinaire. C'est pourquoi, l'INSEE suite aux recommandations du Conseil National de l'Information Statistique et en s'appuyant sur les travaux du Bureau du Censur américain et de l'Institut National d'Etudes Démographiques, a réalisé en janvier 2001 une enquête auprès des usagers de services d'aide. Cette enquête qui a fait appel à une méthodologie spécifique a été effectuée dans les espaces de distribution gratuite de repas chauds et dans différents types de services d'hébergement (CHRS, centres maternels, hôtels sociaux, centres associatifs ou communaux non conventionnés à l'aide sociale, places réservées à l'urgence dans les foyers de jeunes travailleurs ou de travailleurs migrants, chambres d'hôtels louées par des associations ou des organismes publics, communautés de travail). N'ont pas été enquêtés les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, les centres provisoires d'hébergement et les accueils d'urgence pour demandeurs d'asile.

Cette enquête ne permet pas d'appréhender toutes les formes de logement précaire des personnes en difficulté : squat, personnes en hébergement contraint, cabanes, ... L'enquête, réalisée auprès des usagers adultes francophones des services d'aide, a été effectuée du 15 janvier au 15 février 2001 dans 80 agglomérations de métropole. On dispose donc de résultats pour l'ensemble des agglomérations métropolitaines de plus de 20 000 habitants et pour l'agglomération parisienne (Paris, les trois départements de la petite couronne et quelques communes de grande couronne)

Tous les usagers enquêtés ne sont pas privés de domicile personnel : certains rencontrés dans les distributions de repas chauds peuvent en effet disposer d'un logement. Ainsi parmi les 62 000 usagers adultes francophones vivant dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, 47 000 sont privés d'un domicile personnel dont 31 % d'entre eux sont dans l'agglomération parisienne, soit près de 15 000 adultes francophones sans domicile.

Même si les structures d'accueil parisiennes sont nombreuses et de plus grande taille que dans les autres agglomérations, l'agglomération parisienne se caractérise par une plus forte proportion de sans-domicile déclarant "dormir à la rue" : ils sont 12 % à avoir dormi la veille de l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune, métro, gare, ...) dans l'agglomération parisienne contre 6 % dans les autres agglomérations de plus de 20 000 habitants. Même si la population des sans-domicile est, comme dans l'ensemble de la métropole, une population majoritairement masculine (65 %), les structures d'hébergement collectif franciliennes accueillent relativement plus de femmes que les structures de province.

La situation de sans-domicile est souvent plus durable à Paris, en effet 36 % des sans-domicile le sont depuis plus d'un an (contre 27 % dans le reste du territoire). Par contre, être sans domicile ne signifie pas forcément être sans travail et en particulier dans l'agglomération parisienne : ils sont 35 % à déclarer travailler (avec ou sans contrat de travail, déclarés ou non) contre seulement 25 % dans les autres agglomérations. On retrouve là le problème crucial pour la région Ile-de-France qui est avant tout le logement, certaines personnes malgré une activité professionnelle n'ont pas de revenus suffisants pour se loger et gonflent alors cette population qualifiée de "travailleurs pauvres".

URGENCE SOCIALE

Le dispositif d'accueil et d'hébergement pour population en difficulté

Ce dispositif regroupe deux grands types d'hébergement : un dispositif général et un dispositif spécifique aux demandeurs d'asile.

Le dispositif général regroupe :

- Les places des **Centres d'Accueil d'Urgence (CAU)**, appelés également **Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU)** qui offrent essentiellement un hébergement nocturne pour une ou plusieurs nuits selon l'organisation retenue par l'association. La plupart du temps, ces centres sont en lien avec un service social et s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif départemental coordonné et régulé par le 115. Ils ne sont pas conventionnés à l'aide sociale et peuvent être ouverts toute l'année ou seulement pendant la période hivernale ;
- Les places d'urgence en **hôtels** ;
- Les places des **Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)**, établissements sociaux (publics ou privés) financés par l'aide sociale de l'Etat (crédits DDASS). Ces CHRS accueillent "les personnes et familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale" (loi du 29 juillet 1998). La durée de l'hébergement peut durer 6 mois (renouvelable une fois). Des actions d'insertion par l'activité économique sont également développées dans ces centres ;
- Les places financées par **L'Allocation Logement Temporaire (ALT)** : les places mobilisées avec l'ALT sont destinées aux personnes défavorisées pour des durées de séjour limitées et dans l'urgence qui sont exclues des aides personnelles au logement ou qui ne sont pas hébergées dans les CHRS. L'ALT est versée par les CAF aux associations et aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;
- Les places des **Centres provisoires d'hébergement (CPH)** qui sont destinées aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié.

Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile recouvre différentes formes d'hébergement :

- Les places en **Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (pré-CADA et CADA, les deux types d'hébergement ne renvoyant pas au même encadrement social pour les personnes hébergées)**. Ces centres sont agréés par les DDASS et la Direction des Populations et Migrations. Ils accueillent les personnes étrangères (sans logement, sans moyens financiers ni ressources) arrivées en France qui demandent à se voir reconnaître le statut de réfugié. Dans l'attente de la reconnaissance du statut, un hébergement spécifique est offert à ceux qui le demandent ;
- **L'Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile (AUDA)** est un dispositif temporaire spécifique d'accueil d'urgence des demandeurs d'asile, mis en place fin 2000 pour attribuer les places des anciens foyers SONACOTRA aux demandeurs d'asile afin de faire face à l'afflux constaté dans les structures d'hébergement du dispositif général ;
- **L'hébergement d'urgence en hôtels.**

A Paris, la CAFDA (Coordination de l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile) a une place centrale dans l'orientation des familles demandeuses d'asile dans le dispositif d'hébergement.

Pour faire face à l'accroissement important du nombre de demandeurs d'asile, un plan de création de 1 500 places hors Paris pour les familles demandeuses d'asile a été lancé à la fin de l'année 2001. Pour les deux tiers, ces places sont situées en CADA, le reste étant constitué de places d'hébergement d'urgence. Le tableau ci-contre ne répertorie pas l'ensemble de ces places.

URGENCE SOCIALE

Le dispositif d'accueil et d'hébergement pour population en difficulté – nombre de places disponibles en janvier 2002

Type d'hébergement	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Places d'insertion en CHRS	2 649	420	774	404	1 598	302	358	401	251	1 312	5 559
Places d'urgence en CHRS	12	368	234	160	762	95	107	29	70	301	1 075
Places d'hébergement en CAU ou en CHU	3 096	202	362	267	831	219	315	219	448	1 201	5 128
Places d'urgence en hôtel	522	40	102	76	218	53	0	70	76	199	939
Allocation logement temporaire (nombre de places)	2 000	804	1 647	856	3 307	462	666	1 270	709	3 107	8 414
Pré-CADA et CADA	350	15	146	293	454	340	190	0	205	735	1 539
AUDA	0	0	0	0	0	0	20	126	20	166	166
Hébergement coordonné par la CAFDA	3 012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 012
CPH (*)	0	0	0	100	100	26	0	60	0	86	186
Total	11 641	1 849	3 265	2 156	7 270	1 497	1 656	2 175	1 779	7 107	26 018

Sources : DRASS et DDASS d'Ile-de-France

(*) Source : répertoire Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) – DRASSIF

URGENCE SOCIALE

Les caractéristiques des usagers en Centre d'Accueil d'Urgence d'Ile-de-France - 8 mars 2000

Commentaires

*La région Ile-de-France regroupe un tiers des places d'urgence que compte le territoire national. 60 % * des personnes hébergées se trouvent dans les centres parisiens.*

Les hommes représentent 73 % de la population accueillie, mais les femmes représentent 88 % des parents isolés. Une personne hébergée sur dix vit en couple. La plupart des personnes hébergées est seule et sans enfant.

*[84,3 % **] des personnes étaient hébergées dans le même centre la nuit précédente et 92 % avaient déjà dormi dans un centre au cours des 4 mois précédant l'enquête.*

Pour près d'une personne sur 5, le dernier domicile était situé dans un pays hors Union européenne.

*41 % des personnes étaient sans logement depuis plus d'un an, [44,7 % **] étaient sans emploi depuis plus d'un an et un quart n'avait aucune couverture sociale.*

Source : X. Paraire, M. Reynot, La population des centres d'accueil d'urgence dans la nuit du 8 au 9 mars 2000. Stat'if, n°2, juin 2001

* Ce chiffre est calculé sur la base de la population adulte ayant répondu à l'enquête.

** Ces chiffres diffèrent de ceux figurant dans le Stat'if puisqu'à l'époque les non-réponses étaient prises en compte. Celles-ci n'ont pas été intégrées dans ce recueil pour des questions de lisibilité.

Méthodologie

Cette enquête sur la population des Centres d'Accueil d'Urgence est exhaustive.

Elle a été réalisée par les services de la DRASS et des DDASS d'Ile-de-France auprès de la population hébergée dans les Centres d'Accueil d'Urgence (CAU) dans la nuit du 8 au 9 mars 2000.

Anonyme, cette enquête concernait chaque adulte hébergé dans les centres cette nuit-là. Un petit nombre de questionnaires, trop partiellement remplis, n'a pu être exploité.

URGENCE SOCIALE

Les caractéristiques des usagers en Centre d'Accueil d'Urgence d'Ile-de-France - 8 mars 2000

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne (*)	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Population totale hébergée	2 456	323	337	323	983	238	301	314	301	1 154	4 593
Enfants de moins de 18 ans	148	9	94	69	172	29	24	43	99	195	515
Population adulte (pour l'analyse)	2 244	291	169	254	714	147	274	129	202	752	3 710
Hommes (en %)	75,8	85,2	61,9	65,0	72,5	67,1	70,2	66,4	50,8	63,7	72,7
Femmes (en %)	24,2	14,8	38,1	35,0	27,5	32,9	29,8	33,6	49,2	36,3	27,3
18 à 24 ans (en %)	16,7	8,6	18,3	25,5	16,9	27,0	22,8	25,2	36,6	27,7	19,0
Situation (en %)											
Couple+enfant(s) présent(s)	2,5	0,7	10,8	6,9	5,2	2,0	2,9	6,0	12,9	5,9	3,8
Couple sans enfant	7,2	12,4	8,9	6,0	9,3	8,8	8,8	10,3	9,8	9,4	8,1
Seul+enfant(s) présent(s)	4,1	2,2	30,4	11,7	12,0	12,2	4,0	16,4	20,1	12,0	7,2
Seul sans enfant	86,2	84,7	49,9	75,4	73,5	77,0	84,3	67,3	57,2	72,7	80,9
Situation la veille (en %)											
Ont passé la nuit											
Dans le même centre	82,4	84,9	89,3	82,4	84,9	87,0	89,0	90,5	89,9	89,2	84,3
Dans un autre centre	3,5	6,1	4,1	1,2	3,9	4,2	0,7	3,2	0,0	1,6	3,2
A l'hôtel	7,9	0,3	1,2	7,2	3,1	2,0	1,1	2,4	3,0	2,0	5,7
Autres (dans la rue, chez un ami...)	6,2	8,7	5,4	9,2	8,1	6,8	9,2	3,9	7,1	7,2	6,8
Lieu du dernier domicile (en %)											
Commune du département du centre	42,2	49,2	65,8	61,3	57,6	80,1	64,0		70,3	69,9	50,3
Un autre département de l'Ile-de-France	19,1	29,1	10,8	17,4	20,4	7,8	21,3		7,0	13,5	18,4
Un département de province	12,9	11,6	7,6	8,3	9,4	7,1	9,3		4,9	7,4	11,2
Un pays de l'Union européenne	3,6	1,2	1,9	1,3	1,4	0,0	0,4		0,5	0,3	2,5
Un pays hors de l'Union européenne	22,2	8,9	13,9	11,7	11,2	5,0	5,0		17,3	8,9	17,6

Sources : DRASS et DDASS d'Ile-de-France, Enquête réalisée le 8 mars 2000.

Note au lecteur : à l'exception de Paris, le nombre d'enquêtés par département implique que les résultats départementaux doivent être lus avec réserve.

(*) L'enquête n'a été réalisée que partiellement dans l'Essonne.

URGENCE SOCIALE

Les caractéristiques des usagers en Centre d'Accueil d'Urgence d'Ile-de-France - 8 mars 2000 (Suite)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne (*)	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Sans logement depuis (en %)											
Moins d'un mois	11,7	13,0	25,7	28,2	21,6	15,6	19,8		13,0	16,6	14,6
De 1 à 6 mois	27,5	12,2	31,3	28,3	22,6	27,0	26,1		36,4	29,7	26,9
6 mois ou plus	60,8	74,8	43,0	43,5	55,8	57,4	54,1		50,6	53,7	58,5
Perception de leur état de santé (en %)											
S'estiment en bonne santé	73,8	65,5	70,6	73,1	69,4	67,9	74,6		78,9	74,3	73,0
S'estiment en mauvaise santé	21,4	29,9	25,7	18,3	24,7	27,1	21,5		17,9	21,7	22,1
S'estiment en très mauvaise santé	4,8	4,6	3,7	8,6	5,9	5,0	3,9		3,2	4,0	4,9
Recours en cas de maladie (en %)											
Hôpital	54,2	61,2	63,9	48,4	57,3	35,4	62,0		59,4	54,9	55,0
Dispensaire	7,3	9,3	5,9	12,6	9,7	8,8	3,3		1,5	4,0	7,2
Association	9,7	4,1	4,1	4,3	4,2	1,4	4,0		1,5	2,6	7,4
Cabinet médical	11,1	5,8	16,6	12,6	10,8	27,9	22,3		10,9	19,9	12,6
Autres	1,3	7,2	2,4	2,4	4,3	1,4	2,6		1,0	1,8	2,0
Non réponse	16,4	12,4	7,1	19,7	13,7	25,1	5,8		25,7	16,8	15,8
Couverture sociale (en %)											
Oui	70,1	80,4	77,4	84,6	81,2	86,6	80,5		80,7	82,0	74,3
Activité (en %)											
Emploi temps plein	9,7	6,9	9,1	7,2	7,5	8,8	12,0		8,1	10,0	9,2
Emploi temps partiel	8,0	8,1	6,0	12,7	9,3	17,7	12,0		11,2	13,0	9,1
Emploi, temps non précisé	2,1	2,9	0,6	0,8	1,5	3,4	1,5		0,5	1,6	1,8
Sans emploi, moins d'un an	22,2	15,3	24,9	21,5	19,9	15,6	21,0		20,8	19,7	21,3
Sans emploi, plus d'un an	44,6	54,1	44,9	43,5	48,1	42,3	36,7		42,7	40,0	44,7
Sans emploi, durée non précisée	13,4	12,7	14,5	14,3	13,7	12,2	16,8		16,7	15,7	13,9
Bénéficiaires du RMI (en %)											
	21,7	26,5	24,3	32,4	28,1	29,1	31,6		24,6	28,7	24,2
Bénéficiaires d'un des minima sociaux (hors RMI) (en %)											
	18,9	25,5	28,1	24,9	26,0	25,8	20,5		33,0	25,6	21,3

Sources : DRASS et DDASS d'Ile-de-France, Enquête réalisée le 8 mars 2000.

Note au lecteur : à l'exception de Paris, le nombre d'enquêtés par département implique que les résultats départementaux doivent être lus avec réserve. (*) L'enquête n'a été réalisée que partiellement dans l'Essonne.

URGENCE SOCIALE

Les caractéristiques des usagers en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale en dehors de l'hébergement d'urgence - 15 mars 2000

Commentaires

Près de 60 % * des personnes hébergées dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale le sont dans des centres parisiens.

Sur 3 604 individus accueillis cette nuit-là, 975 (soit plus d'un quart) étaient âgés de moins de 18 ans.

Les hommes représentent 60 % de la population adulte présente.

17,3 % des personnes hébergées sont seules avec des enfants et 71 % sont totalement seules.

46,3 % des individus sont présents dans le centre depuis plus de 6 mois, un individu sur cinq depuis plus d'1 an.

61 % des personnes étaient sans logement depuis plus d'un an.

Mais 44,8 % disposaient d'un emploi à temps partiel ou à temps plein et 9 personnes sur 10 disposaient d'une couverture sociale.

Source : enquête « la population des CHRS dans la nuit du 15 au 16 mars 2000 », DRASS et DDASS d'Ile-de-France.

* Ce chiffre est calculé sur la base de la population adulte ayant répondu à l'enquête.

Méthodologie

Cette enquête auprès de la population des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) est exhaustive.

Elle a été réalisée par les services de la DRASS et des DDASS d'Ile-de-France auprès de la population hébergée dans les CHRS dans la nuit du 15 au 16 mars 2000.

Anonyme, cette enquête concernait chaque adulte hébergé dans les centres cette nuit-là. Un petit nombre de questionnaires, trop partiellement remplis, n'a pu être exploité.

URGENCE SOCIALE

Les caractéristiques des usagers en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale en dehors de l'hébergement d'urgence - 15 mars 2000

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines (*)	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Population totale hébergée	2 064	321	272	299	892	136		240	272	648	3 604
Enfants de moins de 18 ans	494	56	56	73	185	70		106	120	296	975
Population adulte (pour l'analyse)	1 565	255	216	220	691	66		134	148	348	2 604
Hommes (en %)	65,8	69,3	68,5	39,5	59,6	23,4		26,1	38,3	30,8	59,5
Femmes (en %)	34,2	30,7	31,5	60,5	40,4	76,6		73,9	61,7	69,2	40,5
18 à 24 ans (en %)	11,9	20,3	26,7	43,6	29,7	18,3		33,1	28,4	28,3	18,7
Situation (en %)											
Couple+enfant(s) présent(s)	6,3	4,0	11,7	2,9	6,1	25,3		6,7	13,6	13,1	7,1
Couple sans enfant	3,0	7,6	6,0	11,9	8,5	11,1		0,7	4,0	4,0	4,6
Seul+enfant(s) présent(s)	15,2	10,0	6,6	14,9	10,4	38,3		42,5	38,1	39,8	17,3
Seul sans enfant	75,5	78,4	75,7	70,3	75,0	25,3		50,1	44,3	43,1	71,0
Présence dans le CHRS (en %)											
Moins d'un mois	14,8	6,7	10,1	14,9	10,4	15,4		2,2	12,3	9,1	12,9
De 1 à 3 mois	22,0	14,2	18,5	14,9	15,8	12,3		13,1	12,4	12,7	19,0
De 3 à 6 mois	19,7	21,7	29,7	30,5	26,9	20,0		21,5	21,2	21,1	21,8
De 6 à 12 mois	21,4	32,1	28,7	25,7	29,0	33,8		35,5	23,3	29,9	24,5
12 mois ou plus	22,1	25,3	13,0	14,0	17,9	18,5		27,7	30,8	27,2	21,8
Lieu du dernier logement (en %)											
Commune du département du centre	47,7	81,7	61,2	41,9	60,3	65,7		60,0	61,0	61,6	52,6
Un autre département de l'Ile-de-France	24,0	1,2	13,9	28,1	15,3	9,4		21,7	16,2	16,8	20,8
Un département de province	14,1	0,0	10,1	17,2	9,7	4,6		6,7	12,5	8,8	12,3
Un pays de l'Union européenne	1,9	1,2	0,9	0,4	0,8	0,0		0,8	0,0	0,3	1,5
Un pays hors de l'Union européenne	12,3	15,9	13,9	12,4	13,9	20,3		10,8	10,3	12,5	12,8

Sources : DRASS et DDASS d'Ile de France, Enquête dans les CHRS, réalisée le 15 mars 2000.

Note au lecteur : à l'exception de Paris, le nombre d'enquêtés par département implique que les résultats départementaux doivent être lus avec réserve.

(*) L'enquête n'a pas été réalisée dans les Yvelines.

URGENCE SOCIALE

Les caractéristiques des usagers en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale en dehors de l'hébergement d'urgence –
15 mars 2000 (Suite)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines (*)	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Sans logement depuis (en %)											
Moins d'un mois	4,3	3,2	2,3	3,5	3,0	7,7		0,8	7,7	5,1	4,0
De 1 à 6 mois	19,2	13,0	12,2	21,7	15,3	23,1		15,2	14,0	16,2	17,7
De 6 à 12 mois	15,3	18,5	19,3	19,2	18,9	20,0		22,4	22,4	21,9	17,1
12 mois ou plus	61,2	65,3	66,2	55,6	62,8	49,2		61,6	55,9	56,8	61,2
Perception de leur état de santé (en %)											
S'estiment en bonne santé	78,4	73,0	76,6	84,0	77,7	76,2		87,1	68,1	76,8	78,1
S'estiment en mauvaise santé	18,9	24,4	20,9	13,6	19,8	22,2		12,1	23,4	18,9	19,1
S'estiment en très mauvaise santé	2,7	2,6	2,5	2,4	2,5	1,6		0,8	8,5	4,3	2,8
Recours en cas de maladie (en %) (**)											
Hôpital	52,3	62,0	65,3	38,6	55,6	48,5		47,8	61,5	53,7	46,6
Dispensaire	15,6	13,3	21,8	20,5	18,2	13,6		0,8	13,5	8,6	15,4
Association	2,2	3,1	3,2	0,5	2,3	0,0		1,5	1,4	1,2	2,1
Cabinet médical	35,4	30,6	27,8	44,1	34,0	50,0		73,9	40,5	55,2	37,7
Autres	2,7	4,3	2,8	2,7	3,3	3,0		1,5	3,4	2,6	2,8
Couverture sociale (en %)											
Oui	90,3	97,3	93,8	89,9	93,9	89,1		97,0	93,8	94,1	91,8
Activité (en %)											
Emploi temps plein	21,1	20,5	30,5	28,6	26,2	22,7		16,8	25,2	21,6	22,5
Emploi temps partiel	19,0	19,7	15,5	30,6	21,7	31,9		27,2	18,4	24,3	20,4
Emploi, temps non précisé	1,7	3,2	1,4	3,4	2,7	0,0		2,4	1,4	1,5	1,9
Sans emploi, moins d'un an	15,9	12,1	14,6	12,6	13,0	13,6		15,2	12,9	13,9	14,9
Sans emploi, plus d'un an	30,4	30,9	32,8	20,4	28,3	28,8		25,6	39,4	32,2	30,1
Sans emploi, durée non précisée	11,9	13,6	5,2	4,4	8,1	3,0		12,8	2,7	6,5	10,2
Bénéficiaires du RMI (en %)	29,9	38,5	21,2	15,3	25,7	24,1		25,2	16,8	21,4	27,5
Bénéficiaires d'un des minima sociaux (hors RMI) (en %)	29,3	28,8	14,4	16,8	19,3	22,2		40,9	35,1	35,4	27,4
Ressources (en %)											
Moins de 2 500 francs	12,3	12,9	13,9	14,1	13,6	15,2		8,2	16,2	12,9	12,7
2 500 francs ou plus	64,2	62,8	55,1	64,1	60,8	57,6		66,4	60,8	62,4	63,1
Non réponse	23,5	24,3	31,0	21,8	25,6	27,3		25,4	23,0	24,7	24,2

Sources : DRASS et DDASS d'Ile de France, Enquête dans les CHR, réalisée le 15 mars 2000.

Note au lecteur : à l'exception de Paris, le nombre d'enquêtés par département implique que les résultats départementaux doivent être lus avec réserve.

(*) L'enquête n'a pas été réalisée dans les Yvelines.

(**) Les enquêtés ayant pu choisir plusieurs propositions, le total excède donc 100%.

URGENCE SOCIALE

Le samusocialdeParis et son observatoire

Le samusocialdeParis est un Groupement d'Intérêt Public créé en 1993. Il a pour mission fondatrice d'aller à la rencontre des personnes qui ne demandent plus rien, absence de demande tant sur le plan médical que social. Pour ce faire, le samusocialdeParis dispose d'Equipes Mobiles d'Aide qui sillonnent, tous les soirs, les rues de Paris, d'un Espace Solidarité Insertion, de Centres d'Hébergement d'Urgence Simple et de Centres d'Hébergement d'Urgence avec Soins Infirmiers.

Il se situe au cœur d'un dispositif partenarial très actif à partir duquel un recueil continu d'informations est réalisé auprès de cette population vivant la grande exclusion. L'originalité de ce dispositif, la richesse des données ainsi que les besoins de connaissance de cette population ont justifié la création d'un observatoire en 1998, dont la mission fondatrice est une veille médico-psycho-sociale.

L'observatoire du samusocialdeParis a pour objectif d'identifier et d'analyser les problématiques des populations rencontrées au cours des missions du samusocialdeParis et ce de la grande précarité à la grande exclusion.

Il a pour vocation d'établir une typologie des publics, d'observer les phénomènes d'errance, et d'analyser les besoins et les attentes de cette population afin de participer à l'amélioration des politiques publiques de lutte contre l'exclusion.

L'activité des 115 de Paris, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine

Le 115 est un numéro vert accessible à toute personne à la rue à la recherche d'un hébergement d'urgence ou en demande d'informations sur les droits et prestations mis à la disposition des plus démunis.

La gestion du 115 est assurée par le samusocialdeParis pour Paris, par les Maisons d'Accueil – l'Ilot CDAO pour le Val-de-Marne, par Logeval 95 pour le Val-d'Oise (jusqu'au 31/12/02, date de fermeture de l'association), par le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre pour les Hauts-de-Seine.

Pour ces différents 115, chaque appel fait l'objet d'un enregistrement sur un programme réalisé par le samusocialdeParis avec l'accord de la CNIL. Ce logiciel permet de gérer les disponibilités d'hébergement en temps réel et d'avoir une meilleure connaissance des personnes appelant le numéro 115.

URGENCE SOCIALE

Quelques études spécifiques réalisées par l'observatoire du samusocialdeParis

L'observatoire réalise des études spécifiques sur des sous-populations présentant des problématiques particulières.

LA NOTION DE TERRITOIRE CHEZ LES PERSONNES SANS ABRI – 2000 – Mme Gisèle DAMBUYANT-WARGNY

Les individus qualifiés de SDF sont par définition sans domicile et souvent inscrits dans des processus d'errance. Ils ne sont pas pour autant sans territoire.

Projet :

Notre problématique vise à questionner, par des approches qualitatives et quantitatives, les raisons subjectives et objectives de l'occupation du territoire parisien par les sans-abri. Ces derniers, par définition en errance, sont-ils pour autant sans appartenance territoriale ? En effet, on peut émettre comme hypothèse générale de recherche que la spatialisation des SDF de Paris permet de mettre en évidence un territoire personnel occupé, voire investi, en fonction de la personne, du moment de la journée et des activités pratiquées.

Résultats :

L'**analyse quantitative** a permis de recenser plus de 3 000 emplacements occupés par des personnes différentes, répartis entre 1 901 emplacements individuels de nuit (recensés à travers les fiches complétées par les équipes mobiles de nuit et confirmés par le système de radiolocalisation des véhicules MOBILOC) et 1 262 emplacements individuels de jour (recensés à travers les signalements de SDF faits par des particuliers au 115 de jour). Les territoires les plus occupés la nuit se situent aux alentours des gares et de certains hôpitaux dans les 12, 13 et 14^{ème} arrondissements ; tandis que les emplacements de jour davantage occupés se situent dans les 15, 16 et 17^{ème} arrondissements.

L'**analyse qualitative** a permis de montrer que les territoires se différencient en fonction des activités qui y sont menées. Qu'elles soient physiologiques, économiques ou sociales, il existe des stratégies utilitaires qui s'organisent autour de territoires de référence. Quant aux espaces privés, ils se distinguent par des stratégies d'exposition (visible, dissimulé, ou caché) du lieu personnel ou territoire d'attache.

Enfin, cette étude démontre l'existence d'une véritable **socialisation par les lieux**, lorsque les autres types de socialisation s'amenuisent voire s'annihilent.

En effet, par delà la désorganisation psychique et sociale, semble perdurer l'organisation matérielle et spatiale qui réapparaît peut-être alors de manière beaucoup plus forte, donnant encore des repères et une relative stabilité à l'individu.

ETUDE SUR LA PREVALENCE DE LA SCHIZOPHRENIE CHEZ LES PERSONNES SANS ABRI – 2001 – Mme Myriam BOUHASSIRA, Mme Anne-Marie PEZOUX, M. Jacques HASSIN

Des études menées aux Etats-Unis montrent une sur-morbidité psychiatrique chez les personnes sans abri. La prévalence de la schizophrénie et des troubles délirants, notamment, est trouvée 10 fois plus élevée chez ces personnes que dans la population générale.

La schizophrénie est une pathologie se déclarant chez les adultes jeunes et qui peut évoluer vers l'exclusion sociale.

Projet :

En partenariat avec le samusocialdeParis, les Laboratoires Lilly France ont souhaité mener une recherche dont l'objectif principal est d'estimer la prévalence de la schizophrénie dans une population de personnes sans abri.

Il s'agit d'une étude épidémiologique descriptive avec recueil de données transversales, à bénéfice individuel direct pour les personnes interrogées.

Le diagnostic de schizophrénie est posé après avoir soumis le patient à deux questionnaires successifs : le Mini International Neuropsychiatric Interview (MINI) avec un psychologue, puis le Diagnostic Interview for Genetic Studies (DIGS) avec un psychiatre qui confirme le diagnostic de schizophrénie. Au cours de ces entretiens sont également recueillies des données socio-démographiques, cliniques d'ordre général et des informations sur l'histoire psychiatrique du patient.

Résultats :

Entre novembre 1999 et janvier 2001, 780 questionnaires ont été recueillis dans 8 structures du samusocialdeParis (5 centres d'hébergement d'urgence avec soins infirmiers, 2 centres d'hébergement d'urgence simple, 1 lieu d'accueil de jour). Sur les 780 questionnaires, 688 ont pu être analysés. La population étudiée est masculine (91 %), âgée en moyenne de 46,5 ans et vivant seule (82 %). Le temps d'errance des personnes interrogées est en moyenne de 5,5 ans.

Les résultats du MINI montrent que 48 % des personnes interrogées présentent une « dépendance alcoolique », 37 % ont un « risque suicidaire » notable, 28 % souffrent d'un épisode dépressif majeur actuel. 10 % des personnes interrogées (66 personnes) ont été considérées comme souffrant de troubles psychotiques. Sur ces 66 personnes, 46 ont eu un entretien avec le psychiatre et ont été soumis au DIGS, les 20 autres ont été perdues de vue.

Conclusion :

Les premières analyses permettent d'estimer une prévalence entre 2,5 et 4,0 % de schizophrènes dans la population étudiée.

URGENCE SOCIALE

Les données du 115 de Paris

Evolution du nombre de demandes, de demandeurs et de nuitées

Indicateurs	1997	1998	1999	2000	2001
Nombre de demandes (*)	178 101	206 996	338 018	581 426	542 410
Nombre de demandeurs (*)	21 533	24 344	27 456	29 341	30 930
Nombre de nuitées (*)	157 394	178 445	295 323	531 450	481 819

Source : observatoire du samusocialdeParis

(*) Lecture : en 2001, 30 930 demandeurs (c'est-à-dire des personnes différentes) ont appelé le 115 de Paris et formulé 542 410 demandes, qui ont donné lieu à 481 819 nuitées vers des centres d'hébergement d'urgence. Il est à noter qu'une personne peut faire plusieurs demandes au 115 dans l'année, à chaque fois qu'elle souhaite bénéficier d'un hébergement d'urgence.

Situation familiale des personnes ayant fait appel au 115 en 2001

Situation familiale	Nombre de personnes	Nombre de demandes	Nombre moyen de demandes
Personnes en couple avec enfants	1 192	36 772	31,0
Personnes en couple sans enfant	1 392	37 695	27,0
Femmes avec enfants (*)	894	27 139	30,5
Hommes avec enfants	70	1 509	21,5
Femmes seules	3 133	47 990	15,5
Hommes seuls	21 581	319 854	15,0
Enfants de moins de 18 ans avec parents	2 427	68 831	28,5
Majeurs en famille	123	2 488	20,5
Mineurs vivant seuls	118	132	1,0
TOTAL	30 930	542 410	17,5

Source : observatoire du samusocialdeParis

(*) Lecture : 894 femmes seules avec enfants (familles monoparentales) ont formulé 27 139 demandes auprès du 115. Les hommes seuls ont fait en moyenne 15 demandes dans l'année et les femmes avec enfants en ont fait en moyenne 30,5.

URGENCE SOCIALE

Evolution de la répartition des demandes selon l'âge des demandeurs

Age	1997		1998		1999		2000		2001	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 18 ans (*)	1 871	1,1%	2 316	1,1%	18 489	5,5%	120 689	20,8%	69 204	12,8%
De 18 à 24 ans	19 496	10,9%	20 231	9,9%	24 753	7,3%	48 543	8,3%	56 131	10,3%
De 25 à 29 ans	21 373	12,0%	23 095	11,3%	33 878	10,0%	64 636	11,1%	72 116	13,3%
De 30 à 59 ans	126 454	71,0%	150 200	73,7%	238 641	70,6%	318 559	54,8%	312 805	57,7%
60 ans ou plus	8 907	5,0%	8 073	4,0%	22 257	6,6%	28 999	5,0%	32 154	5,9%
TOTAL	178 101	100,0%	203 915	100,0%	338 018	100,0%	581 426	100,0%	542 410	100,0%
Moyenne d'âge de la population totale (1)	39,1 ans		39,3 ans		39,7 ans		32,8 ans		34,7 ans	
Moyenne d'âge des adultes					41,5 ans		39,2 ans		39,0 ans	

Source : observatoire du samusocialdeParis

(*) Lecture : en 2001, 69 204 demandes concernent des personnes âgées de 0 à 17 ans. Une personne peut présenter plusieurs demandes dans l'année. Pour avoir une meilleure représentativité des personnes appelant le plus fréquemment le 115, on calcule l'âge moyen à partir de l'ensemble des demandes d'orientations et non à partir du nombre de demandeurs. (1) en 2001, en termes de demandes, la moyenne d'âge de la population totale est de 34,7 ans et la moyenne d'âge des adultes est de 39 ans.

Répartition des demandes selon le temps d'errance en 2001

Temps d'errance	Effectif	%
Moins d'une semaine (*)	42 363	36,5
De 1 semaine à moins d'1 mois	21 045	18,0
De 1 mois à moins de 6 mois	22 896	19,5
De 6 mois à moins d'un an	4 752	4,0
De 1 an à moins de 2 ans	10 013	8,5
De 2 ans à moins de 5 ans	10 778	9,5
5 ans ou plus	4 535	4,0
TOTAL (*)	116 382	100,0

Source : observatoire du samusocialdeParis

(*) Lecture : parmi les 116 382 réponses renseignées, 42 363 demandes ont été faites par des personnes en errance depuis moins d'une semaine, soit 36,5% des demandes totales.

Nombre de nuitées par personne en 2001

Nombre de nuitées	Effectif	%
1 seule nuitée (*)	6 346	35,5
2 à 5 nuitées	3 639	20,0
6 à 25 nuitées	4 010	22,5
26 à 50 nuitées	1 401	8,0
51 à 100 nuitées	1 117	6,0
Plus de 100 nuitées	1 446	8,0
TOTAL (*)	17 959	100,0

Source : observatoire du samusocialdeParis

(*) Lecture : parmi les 30 930 personnes ayant fait appel au 115 en 2001, 17 959 ont été orientées (hébergées) vers un centre d'hébergement d'urgence. Parmi les 17 959 personnes ayant bénéficié d'au moins une nuitée au cours de l'année 2001, 6 346 n'en ont eu qu'une d'attribuée, soit 35,5% des demandeurs et 8% des demandeurs ont bénéficié de plus de 100 nuitées dans l'année, soit une nuit sur trois.

URGENCE SOCIALE

Les données du 115 du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine

Les Maisons d'Accueil l'Îlot – CDAO (94), l'association LOGEVAL 95 et le CASH de Nanterre (92) gèrent les appels au 115 de leur département grâce au logiciel créé par le samusocialdeParis.

Evolution du nombre de demandes, de demandeurs et de nuitées

Départements	Val-de-Marne			Val-d'Oise			Hauts-de-Seine	
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	2000	2001
Nombre de demandes (*)	17 243	17 583	19 140	4 728	2 077	2 733	2 733	42 330
Nombre de demandeurs (*)	5 481	6 547	6 963	7 130	9 625	16 333	16 333	6 388
Nombre de nuitées (*)	7 001	4 876	8 023	1 374	1 501	1 883	1 883	23 048

Source : observatoire du samusocialdeParis

(*) Lecture : en 2001, 6 963 demandeurs (c'est-à-dire des personnes différentes) ont appelé le 115 du Val-de-Marne et formulé 19 140 demandes, qui ont donné lieu à 8 023 nuitées vers des centres d'hébergement d'urgence.

Situation familiale des personnes ayant fait appel au 115 en 2001 (Paris, Val-de-Marne, Val-d'Oise)

Situation familiale	Nombre de personnes Paris	% Paris	Nombre de personnes Val-de-Marne	% Val-de-Marne	Nombre de personnes Val-d'Oise	% Val-d'Oise
Personnes en couple avec enfants	1 192	3,5	496	7,0	1 846	11,5
Personnes en couple sans enfant	1 392	4,5	334	5,0	810	5,0
Personnes seules avec enfants (*)	964	3,0	608	9,0	2 499	15,5
Personnes seules	24 714	80,0	4 045	58,0	5 174	31,5
Enfants de moins de 18 ans avec parents	2 427	8,0	1 383	20,0	5 899	36,0
Majeurs en famille	123	0,5	56	0,5	84	0,5
Mineurs vivants seuls	118	0,5	41	0,5	21	0,0
TOTAL	30 930	100,0	6 963	100,0	16 333	100,0

Source : observatoire du samusocialdeParis

(*) Lecture : 964 personnes seules avec enfants (familles monoparentales) ont contacté le 115 de Paris, soit 3 % des demandeurs.

URGENCE SOCIALE

Les familles au 115 de Paris

Par rapport à 1999, on constate en 2000 les évolutions suivantes :

- augmentation du nombre d'enfants avec parents de 114,5 %.
- augmentation du nombre de familles monoparentales de 138 %.
- augmentation du nombre de couples avec enfants 67 %.

L'année 2000 a été une année particulière marquée par l'afflux massif de familles demandeuses d'asile sur Paris.

Pour faire face à leur demande grandissante qui engendrait un engorgement du 115, l'Etat a créé au mois d'août 2000 la Coordination de l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile (CAFDA).

	1998		1999		2000		2001	
Population totale du 115	24 344		27 456		29 341		30 930	
Nombre de familles	551		842		1 701		1 560	
	Personnes	% population totale 115	Personnes	% population totale 115	Personnes	% population totale 115	Personnes	% population totale 115
Nombre de personnes en famille	1 736	7,0	2 646	10,0	5 367	18,0	4 706	15,0
Dont :								
Enfants	914	4,0	1 374	5,0	2 947	10,0	2 550	8,5
Adultes sans conjoint	280	1,0	412	1,5	982	3,5	964	3,0
Adultes en couple	542	2,5	860	3,0	1 438	5,0	1 192	4,0

Source : observatoire du samusocialdeParis

En 2001, 30 930 personnes ont contacté le 115 de Paris. Parmi ces personnes, on compte 4 706 personnes en famille, soit 15 % de la population totale. Les enfants en famille, sans limitation d'âge, représentent 8,5 % des personnes totales.

URGENCE SOCIALE

Présentation d'une étude spécifique réalisée par l'équipe de la CAFDA

La Coordination de l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile (CAFDA)

« La CAFDA est un nouveau service du Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) créé en août 2000, dont le concept et l'application ont été créés de toute pièce, sans modèle, afin de répondre à un besoin, un problème de nécessité. » (extrait du rapport d'activité de la CAFDA 2001).

Convaincus, dès le départ, que l'ampleur de la mission nécessiterait des partenariats pour répondre aux différents besoins des familles, certaines conventions ont été établies entre différents partenaires : l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, la Banque Alimentaire Paris Ile-de-France (BAPIF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris (CPAM), le Centre Israélite de Montmartre (CIM), le Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués (CIMADE, service œcuménique d'entraide), Droit d'Urgence, Emmaüs, France Terre d'Asile, les Hôteliers, Paris Tout p'tit, la RATP, les Restos du Cœur, le samusocialdeParis, la Ville de Paris ; la CAFDA assurant ainsi un rôle de coordination.

La CAFDA a pour mission d'héberger les familles demandeuses d'asile parisiennes et d'assurer leur suivi social et juridique.

Après évaluation d'un Chargé d'accompagnement social et juridique pour vérifier les critères d'admission, la famille est prise en charge le jour même, pour une durée indéterminée.

Ainsi, la CAFDA remplit sa mission auprès des familles lorsque ces dernières se voient attribuer une place en Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) et que la prise en charge hôtelière s'achève.

URGENCE SOCIALE

Le profil des familles accueillies par la CAFDA en 2001

	Effectifs	%
Nombre de familles	1 568	
Nombre de personnes en famille	4 864	100
Dont :		
enfants	2 423	50
adultes en couple	1 746	36
femmes sans conjoint	626	13
hommes sans conjointe	69	1

Source : CAFDA

En 2001, **1 568 familles**, soit 4 864 personnes, ont contacté la CAFDA.

Le nombre de familles ayant contacté la CAFDA en 2001 n'a cessé d'augmenter au fil des mois.

Ainsi durant le mois de janvier 2001, la CAFDA a été contactée par **405** familles, soit 1 346 personnes, et par **949** familles, soit 3 035 personnes en décembre 2001.

Les 1 568 familles sont principalement originaires de l'Europe et des pays de l'ex-URSS (44 %).
533 familles sont originaires de l'Afrique SubSaharienne (34 %).

Les domiciliations en 2001 des familles accueillies par la CAFDA

La domiciliation est la première étape pour les familles qui commencent leurs démarches de demande d'asile. Une famille demandeuse d'asile, sans domicile fixe, ne peut en effet se rendre à la Préfecture de Paris sans avoir au préalable obtenu une adresse postale. Elle est également indispensable pour l'obtention de la Couverture Maladie Universelle (CMU). C'est en ce sens que la présence au sein de la CAFDA d'un salarié de France Terre d'Asile a permis de faciliter considérablement l'obtention de ce précieux document. Il est en effet délivré dans la semaine d'arrivée de la famille.

Les services de domiciliation de la CIMADE et du CASP ont été également régulièrement sollicités par la CAFDA.

90 % des domiciliations sont réalisées par des associations (dont 83 % par France Terre d'Asile).

URGENCE SOCIALE

Les familles demandeuses d'asile accueillies par la CAFDA – Les situations administratives au 31 décembre 2001

Ces pourcentages décrivent la situation administrative des familles présentes à un moment donné puisque les situations évoluent dans le temps et que la population « entre et sort ». L'intérêt est de présenter, comme une photographie, les proportions de ces diverses catégories.

	%
Demander d'Asile Politique (conventionnel)	76,5
Dont : Notice d'Asile (NA)	24,0
Autorisation Provisoire de Séjour (APS)	4,5
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)	39,0
Commission de Recours des Réfugiés (CRR)	9,0
Demander d'Asile Territorial	17,5
Autres	6,5
Dont : déboutés	1,0
Réfugiés	3,0
Soins	1,0
Parent d'Enfant Français	1,5

Source : CAFDA

DAP : Demander d'asile politique (conventionnel)

Un étranger menacé de persécutions dans son pays peut réclamer la protection de la France en demandant le statut de réfugié prévu par la Convention de Genève de 1951. Sa demande, enregistrée à la frontière ou dans une préfecture, est examinée par l'OFPRA, puis, en cas de réponse négative, par la commission de recours des réfugiés.

NA : Notice Asile (document fourni dans l'attente d'un rendez-vous à la préfecture)

APS : Autorisation provisoire de séjour

OFPRA : la demande d'asile a été reçue par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides)

CRR : Commission de recours des réfugiés ; instance juridique pouvant être saisie à la suite d'un refus de l'OFPRA

DAT : Demander d'asile territorial (essentiellement Algériens)

En 1998, la loi Chevènement sur l'immigration a institué l'asile territorial pour l'étranger dont « la vie est menacée dans son pays » ou qui est exposé à des « traitements inhumains ou dégradants ». Conçue en particulier pour les Algériens menacés par les islamistes, cette formule est destinée plus généralement à protéger les étrangers menacés par des « agents » extérieurs à l'Etat dont ils sont ressortissants. Ces personnes ne bénéficient pas des aides octroyées aux demandeurs d'asile conventionnels (hébergement au sein de structures spécialisées, prestations financières spécifiques).

Déboutés : Les personnes ayant reçu un avis négatif de l'OFPRA ou de la CRR à leur demande d'asile.

Réfugiés : Les personnes ayant obtenu le statut de réfugié par l'OFPRA ou la CRR suite à leur demande d'asile.

Soins : Autorisation provisoire de séjour délivrée par la préfecture pour les personnes devant se faire soigner en France.

URGENCE SOCIALE

Les familles demandeuses d'asile à la CAFDA – La santé

A la demande de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris, une enquête concernant la « situation des demandeurs d'asile pris en charge par la CAFDA » a été réalisée par le docteur Knockaert, de l'Association pour l'accès aux Soins et l'Insertion des Réfugiés et des Exclus (ASIRE). Son objectif était de « décrire les conditions de salubrité des lieux d'hébergement des demandeurs d'asile ; d'essayer de connaître l'état de santé des demandeurs d'asile avant leur arrivée en France (...). Et dans la mesure du possible estimer leur état de santé actuel ; savoir s'ils bénéficient de la CMU et quels en ont été les délais et les conditions d'attribution ; savoir s'ils ont été malades depuis leur arrivée à Paris et quel a été leur recours (...) ; évaluer l'opportunité d'organiser un examen médical de dépistage systématique de tous les nouveaux inscrits à la CAFDA ».

L'enquête révèle que « les hôtels visités offrent un échantillon divers de prestations allant de la vétusté (...) à un service type hôtel de tourisme. Dans tous les hôtels, on relève une surpopulation et une promiscuité qui sont difficilement compatibles (peut être et surtout pour les enfants et les adolescents) avec un séjour prolongé. »
« L'état de santé global de cette population des demandeurs d'asile semble avoir été satisfaisant à l'arrivée, quelle que fut l'origine (...). Grâce à leur prise en charge CAFDA, les demandeurs d'asile bénéficient de la CMU dans des conditions exceptionnellement rapides par rapport aux isolés, hors CAFDA, qui dépendent de la CPAM de Paris. »

La conclusion poursuit en ajoutant : « notre enquête met en évidence un usage des soins dans l'ensemble assez satisfaisant, et pour les enfants, une excellente prise en charge par la Protection Maternelle et Infantile (...) ».
(extraits de « Enquête sur la situation sanitaire des demandeurs d'asile pris en charge par la CAFDA », M. Daniel Bouchez, Docteur Knockaert, Docteur Duterte, Mars 2002)

Les familles demandeuses d'asile à la CAFDA - La scolarisation

L'accès à la scolarisation dépend de plusieurs facteurs : l'âge des enfants (scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans), les démarches (demande à la mairie ou au rectorat), les délais de vaccination, les vacances scolaires, la réactivité des municipalités, mais aussi... des familles.

Ainsi, sur un échantillon de 1 016 enfants, nous obtenons 71 % d'enfants scolarisés :

- 128 enfants de plus de 15 ans dont 49,2 % sont scolarisés ;
- 572 enfants d'âge de scolarité obligatoire dont 83,0 % sont scolarisés ;
- 316 enfants en bas âge dont 60,7 % sont scolarisés.

URGENCE SOCIALE

La présence de réfugiés dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) – Note de France Terre d'Asile

France Terre d'Asile qui assure le secrétariat de la commission nationale d'admission dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) apporte quelques réflexions sur la situation et les difficultés de logement des réfugiés.

Depuis deux ans, le nombre de demandeurs d'asile sur Paris et la région parisienne, qui sollicitent un hébergement en CADA, a beaucoup augmenté. Pour faire face à cet afflux, un certain nombre de places d'hébergement ont été créées, notamment sous forme de CADA et d'Accueils d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (AUDA).

Mais l'association France Terre d'Asile attire l'attention sur un problème spécifique, celui de la sortie de ces dispositifs d'accueil pour les personnes ayant obtenu le statut de réfugié. En effet, compte tenu du taux de reconnaissance moyen du statut de réfugié pour les personnes hébergées en CADA (70 %)³, l'association estime à 550, le nombre annuel de personnes devant être relogées.

Or, la situation du logement et de l'immobilier en Ile-de-France rend ce relogement difficile. En premier lieu, le nombre de places en Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) est très faible et n'a pas augmenté depuis 2000. Les tensions sur le marché locatif d'Ile-de-France sont préjudiciables aux familles étrangères vivant souvent de minima sociaux.

Enfin, la durée de séjour des personnes hébergées en CADA atteignant en moyenne 2 ans en Ile-de-France, rend problématique leur départ vers un CPH en province pour démarrer un parcours d'insertion par la suite.

Néanmoins, un certain nombre de mesures ont été prises pour raccourcir les délais de traitement par l'OFPPRA des demandes d'asile, ce qui devrait permettre de réduire les durées de séjour dans les CADA. (NDLR)

D'autre part, le développement d'un programme plus dynamique de résidences sociales en Ile-de-France permettrait un réel parcours d'insertion pour les populations ayant obtenu le statut de réfugié. (NDLR)

³ Pour information, le taux de reconnaissance global, atteignait 18 % en 2001. Les demandeurs d'asile hébergés en CADA se voient donc plus fréquemment accorder le statut de réfugié que les autres.

FICHE D'ÉVALUATION DU RECUEIL STATISTIQUE

Préable : afin de pouvoir améliorer au mieux cet outil, nous avons besoin de connaître les modifications que vous souhaiteriez voir apporter à ce document. Nous vous remercions par avance de bien vouloir renvoyer cette fiche à la MIPES.

ORGANISME :

DIRECTION / SERVICE :

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE / FAX :

E-MAIL :

QUESTIONS

- Comment avez vous eu connaissance de la MIPES et/ou de ce recueil statistique ? -----

- Quels sont vos domaines d'intervention ? -----

- Quel-les sont vos interlocuteur-trices privilégié-es ?
 - Publics / Usagers (lesquels ?) : -----
 - Collectivités territoriales (lesquelles ?) : -----
 - Associations (lesquelles ?) : -----
- Quelle est votre utilisation du recueil ? -----
- Quelles améliorations souhaiteriez-vous voir apporter (contenu, données, niveau territorial) ? -----

- Le format et la présentation vous conviennent-ils ? Oui Non
Pourquoi ? -----
- Autres remarques et/ou suggestions : -----

Coordonnées des organismes ayant participé à l'élaboration du recueil :

- Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CTRAD), pour les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) d'Ile-de-France, Service Commun d'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales
12, rue Viala, 75750 PARIS Cedex 15

Tél. : 01.45.71.28.73/71

- La Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASSIF)
58-62, rue de Mouzaïa, 75935 PARIS cedex 19

Services : Etudes et statistiques, Professions et politiques d'insertion

Tél. : 01.44.84.22.22

- La Direction Régionale de l'Équipement (DREIF)
21-23 rue Miollis, 75732 PARIS Cedex 15

Service : Division de l'habitat

Tél. : 01.40.61.86.53

- La Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques (INSEE)
7, rue Stephenson Montigny-le-Bretonneux, 78188 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

Service : Etudes et Diffusion / Division Information - Commercialisation

Tél. : 01.30.96.90.99

- La Direction Régionale du Travail de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (DRTEFP)

66, rue de la Mouzaïa, 75935 PARIS Cedex 19

Service : Appui juridique, Méthodes, Etudes et Statistiques (A.M.E.S.)

Tél. : 01.44.84.26.14

- L'Observatoire du samusocialdeParis
35, avenue Courteline, 75012 PARIS

Tél. : 01.53.66.12.55

- L'Observatoire Régional de Santé (ORS)
21-23, rue Miollis, 75015 Paris

Tél. : 01.44.42.64.70

- La Banque de France
Délégation régionale pour l'Ile-de-France
219, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Tél. : 01.44.39.31.31

- Le Rectorat de Paris
94, avenue Gambetta, 75984 Paris Cedex
Service : Service Statistique Académique
Tél. : 01.44.62.46.82

- Le Rectorat de Versailles
3, bd De Lesseps, 78000 Versailles
Service : Service Statistique Académique
Tél. : 01.30.83.48.43

- Le Rectorat de Créteil
4, rue Georges Enesco, 94000 Créteil
Service : Service Statistique Académique
Tél. : 01.49.81.60.60

Ont en outre collaboré au recueil :

- La Coordination de l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile (CAFDA)
67, rue Vaneau, 75007 Paris

- Le Ministère de l'Économie et des Finances, Délégation inter régionale d'Ile-de-France

31, avenue de l'Opéra, 75001 Paris

- La Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France
161, avenue Paul Vaillant Couturier, 75691 Paris cedex 14

- La Préfecture de la région Ile-de-France
138, rue de Grenelle, 75007 Paris

- La Direction Régionale de l'ANPE
2, rue Gallilée, 93196 Noisy-Le-Grand Cedex

- Le Conseil Général de l'Essonne
DGSF – Immeuble France Evry
Tour de Malte – Boulevard de France, 91012 Evry Cedex

- Le Commissariat général du Plan
18, rue Martignac, 75700 Paris 07 SP

- France Terre d'Asile
25, rue Ganneron, 75018 Paris

MIPES

Région Ile-de-France – 35, boulevard des Invalides – 75007 Paris

Secrétariat : 01 53 85 66 96

Fax : 01 53 85 74 09

mipes@iledefrance.fr